



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

8^{ème} Conférence international sur l'Enseignement supérieur et Recherche

Buenos Aires

25-27 septembre 2012



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Table des matières

Lettre de bienvenue.....	3
Informations pratiques.....	4
Programme.....	8
Groupe de discussions.....	15
Documents de référence	
Projet de déclaration politique de l'Internationale de l'Education sur les droits d'inscription.....	21
Document politique de l'IE sur l'éducation.....	23
Résolution du Congrès mondial 2011 fusionnée sur le financement soutenu de l'éducation publique en pleine crise économique.....	37
Résolution sur les droits d'auteur et l'éducation.....	42
Résolution sur la syndicalisation des étudiants enseignants, des enseignants et des chercheurs en début de carrière.....	44
Résolution sur les personnels de soutien à l'éducation.....	46
Résolution sur le respect de la diversité.....	48
Liste de participants.....	50



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Lettre de bienvenue

Cher(e)s Collègues,

Je vous souhaite la bienvenue à la 8^{ème} Conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche, à Buenos Aires, en Argentine.

Cet événement biennal est une occasion importante pour les organisations membres actives dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche de discuter et de débattre des dernières questions mondiales et régionales affectant le secteur.

Depuis notre dernière réunion en 2010, à Vancouver, l'enseignement supérieur et l'éducation, en général, subissent des pressions sans précédent, dans de nombreuses parties du monde. De nombreux pays ont réduit radicalement les dépenses publiques consacrées à l'éducation, tout en promouvant simultanément la privatisation et la commercialisation des écoles et des institutions d'enseignement supérieur. D'autres ont utilisé la récession économique actuelle comme excuse facile pour lancer une attaque injustifiée et fondée sur des raisons idéologiques contre les droits syndicaux, les libertés académiques et la gouvernance collégiale.

Alors que nous sommes confrontés à des défis de taille, je crois fermement qu'en nous unissant, nous serons plus forts et nous pourrons relever ces défis avec succès. L'Internationale de l'Éducation est votre organisation et sa force repose sur la force de ses membres. L'année dernière, à notre Congrès en Afrique du Sud, nous avons adopté un document politique déclarant que l'enseignement supérieur et la recherche constituent un service public, qui devrait être guidé par des valeurs éducatives, et non par des impératifs commerciaux. Avec votre soutien, votre engagement et votre implication, nous continuerons à articuler ce principe, comme la voix internationale des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et du personnel de soutien.

Je remercie vivement notre hôte argentin, CONADU, pour sa précieuse contribution à l'organisation et au programme de cet événement. Nous félicitons nos collègues pour le merveilleux travail réalisé.

Je me réjouis de vous voir à Buenos Aires et vous souhaite une réunion fructueuse et productive.

Cordialement,

Fred van Leeuwen
Secrétaire général



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Informations pratiques

A propos de Buenos Aires

Buenos Aires est la capitale de la République argentine. Son nom signifie *Bons Vents* en espagnol. C'est une des plus grandes villes d'Amérique latine. La ville proprement dite a une population d'environ 3 millions de personnes, mais de 11 millions avec les faubourgs inclus. Les habitants de Buenos Aires sont dénommés *Porteños*, ce qui signifie « les habitants du port » en référence à la vague d'immigrants européens qui se sont installés dans la ville de 1860 à 1930.

Banques et devise

Les heures d'ouverture des banques en Argentine sont de 9h à 15h, du lundi au vendredi, avec des heures d'ouverture plus longues à certains endroits et dans certaines succursales. Il est conseillé aux visiteurs nécessitant des services bancaires de vérifier les heures d'ouverture.

La devise locale est le peso argentin, émis en billets de 2, 5, 10, 20, 50 et 100 pesos. Un peso équivaut à 100 centimes; les pièces en circulation ont une valeur de 5, 10, 25 et 50 centimes, 1 et 2 pesos.

Pour un taux de change actualisé, consultez le site de conversion de devises XE:

<http://www.xe.com/ucc/>

Un certain nombre de sociétés de change de devises étrangères (*cambios*) sont présentes à l'aéroport et au centre-ville. La plupart des banques échantent également les devises étrangères.

On trouve des guichets automatiques (*cajeros automáticos*), disponibles 24 heures sur 24, un peu partout dans Buenos Aires. Ils acceptent les cartes bancaires ou de crédit des principaux réseaux bancaires internationaux, tels que Cirrus, Plus et Link.

Heures d'ouverture

Les magasins sont généralement ouverts en semaine de 9 à 19h; les centres commerciaux, magasins de vêtements et de souvenirs de 10 à 20 ou 21h; et les supermarchés de 8h30 à 21 ou 22h. Les magasins qui ne font pas partie d'une chaîne ou qui se trouvent en-dehors d'un centre commercial ferment généralement le samedi après-midi et le dimanche.

Les postes sont ouvertes en semaine de 9 à 17 ou 18h et le samedi de 9 à 13h. Les centres téléphoniques sont généralement ouverts tous les jours de 8 à 20h ou plus tard. La plupart des stations à essence sont ouvertes 24 heures sur 24.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Les musées ferment généralement un jour par semaine (le mardi habituellement), et ferment souvent leurs portes pendant un mois entier en été. Les restaurants n'ouvrent généralement pas le soir avant 20h30 ou 21h, mais restent ouverts jusqu'à minuit ou 1h du matin. Il est de coutume de dîner tard, c'est pourquoi les restaurants sont ouverts de 8h à minuit ou 1h du matin.

Cartes de crédit

La plupart des cartes de crédit sont acceptées presque partout, mais il est recommandé aux visiteurs de vérifier avec le vendeur avant d'effectuer un achat.

Climat

Buenos Aires a un climat subtropical humide caractérisé par des étés chauds et humides et des hivers doux. Le mois le plus chaud est janvier, avec une température moyenne quotidienne de 25,1°C. Le printemps (de septembre à novembre) et l'automne (de mars à mai) sont généralement doux, mais variables, avec des températures moyennes autour de 17°C.

Communications

L'indicatif téléphonique de l'Argentine est le 54. Tout numéro ayant un préfixe 15 est un numéro de téléphone portable. Vous pouvez passer des appels téléphoniques locaux ou de longue distance de votre hôtel ou de tout téléphone public ou centre téléphonique (*locutorio*).

Un accès internet peu coûteux est disponible presque partout à Buenos Aires. De nombreux hôtels, restaurants et bars offrent le Wi-Fi gratuit.

Les téléphones portables fonctionnent sur une fréquence GSM 850/1900 Mhz. Si vous disposez d'un téléphone GSM déverrouillé bi-bande et avez l'intention d'appeler des numéros locaux, nous vous recommandons d'acheter une carte SIM argentine prépayée à votre arrivée.

Electricité

Le courant électrique est un courant alternatif de 220 volts avec 50 cycles par seconde. La norme officielle pour les prises en Argentine est le 'Type I' IRAM-2073 à trois douilles plates en angle ou deux douilles plates en angle 'V'. Toutefois, certaines prises de courant de bâtiments plus anciens sont équipées de modèles européens de 'Type C' CEE 7/16, avec deux douilles rondes.

Contact d'urgence

Si vous éprouvez des difficultés à vous rendre à votre hôtel ou sur le lieu de la conférence, vous pouvez contacter le personnel de l'IE au numéro suivant: +54 11 4953 5037 (siège de CONADU)



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ÈME} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Langue

La langue officielle de l'Argentine est l'espagnol. Après l'espagnol, les langues les plus répandues sont l'italien, le français et l'anglais.

Santé

Le risque de santé majeur que les visiteurs à Buenos Aires signalent est que les hauts niveaux de pollution atmosphérique peuvent aggraver les risques liés aux bronches, aux sinus ou à l'asthme. Aucun vaccin n'est requis, étant donné qu'il y a un faible risque de maladies infectieuses à Buenos Aires. Toutefois, si vous prévoyez de vous aventurer dans d'autres parties de l'Argentine, sachez que la malaria est présente dans les zones rurales aux frontières nord avec la Bolivie et le Paraguay.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) mentionne certaines régions de l'Argentine comme présentant des risques de transmission de la fièvre jaune, et recommande aux voyageurs se rendant dans la province de Misiones et dans certains endroits de la province de Corrientes (Beron de Astrada, Capital, General Alvear, General Paz, Itati, Ituzaingo, Paso de los Libres, San Cosme, San Martin, San Miguel, Santo Tome) de se faire vacciner.

Les établissements médicaux de Buenos Aires sont généralement d'un bon niveau. Les cliniques privées exigent souvent un paiement en espèces avant de fournir des services, y compris des soins urgents. Il est possible que des médicaments de marques étrangères ne soient pas facilement disponibles.

Il y a de nombreuses pharmacies à Buenos Aires. La chaîne la plus importante est **Farmacy** (www.farmacy.com), avec des dizaines de succursales à travers la ville. Ces pharmacies ont un comptoir de prescriptions et sont ouvertes 24 heures sur 24.

Droit de visa réciproque

Les visiteurs voyageant avec un passeport australien, canadien ou américain doivent payer un droit de visa réciproque de 75 à 140 USD à leur arrivée aux aéroports internationaux de Buenos Aires: Ministro Pistarini de Ezeiza et Jorge Newbery. Ce droit est payable en espèces, par crédit ou par chèques de voyages avant de passer l'immigration à l'aéroport. Il est valable pour des entrées multiples durant une période d'un an à partir de la date d'entrée.

Sécurité

En général, Buenos Aires est une ville sûre. Les principaux délits commis contre des visiteurs sont des vols à la tire et des vols de sacs à l'arraché. Les vols par distraction se produisent fréquemment dans les zones publiques, telles que les cafés Internet, les gares ferroviaires et de bus, les stations de métro, les aéroports, les restaurants et les halls d'hôtels. Les pickpockets et les voleurs de sacs à l'arraché travaillent souvent par paires et emploient une variété de ruses. Une escroquerie fréquente consiste à renverser une substance sur la victime et à la voler, tout en faisant mine d'aider à nettoyer la tache, ou à distraire la victime en lui posant des questions, pendant qu'une autre personne effectue le vol.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Les visiteurs doivent rester vigilants dans les zones touristiques, en particulier à La Boca, San Telmo, au centre-ville, et au terminal de bus Retiro, où les menus larcins sont fréquents. Il est recommandé aux voyageurs de rester dans les zones touristiques principales à La Boca et d'éviter cette zone à la tombée de la nuit. Une permanence téléphonique de la police, avec un service en anglais, est disponible 24 heures sur 24 en composant le 101.

La prudence est recommandée aux piétons, au moment de traverser la rue.

Fuseau horaire

UTC/GMT -3 heures

Pourboire

Il est habituel de donner un pourboire d'environ 10% de la note dans les restaurants. Veuillez noter qu'il peut s'avérer difficile d'ajouter un pourboire en payant par carte de crédit, donc veillez à avoir quelques espèces à cet effet.

Les chauffeurs de taxi n'attendent pas de pourboire, mais il est habituel d'arrondir le montant à payer.

Transport vers et de l'aéroport

Les courses prépayées en taxis (*remises*) sont le moyen le plus simple de vous rendre de l'Aéroport international Ministro Pistarini (EZE) au centre-ville. La course coûte environ 200 pesos. Après avoir passé la douane, il y a des guichets des deux côtés de la zone d'arrivée de l'aéroport. Pour de plus amples informations et pour réserver en ligne, visitez: <http://www.taxiezeiza.com.ar/eng>

Visas

Tous les visiteurs étrangers ont besoin d'un passeport valable au moins six mois pour entrer en Argentine. Les visiteurs en provenance de nombreux pays auront également besoin d'un visa. Pour déterminer si vous avez besoin d'un visa, veuillez consulter l'Ambassade d'Argentine de votre pays ou le site Internet du Ministère argentin de l'Intérieur:

<http://www.migraciones.gov.ar/accesibleingles/?visas>



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Programme de la Conférence

Premier jour: Mardi, 25 septembre 2012

8:00 – 9:00	ENREGISTREMENT
9:00 – 9:45	Accueil et ouverture Présidente: Yamile Socolovsky (CONADU, Argentine) Discours de bienvenue: Carlos de Feo , CONADU (Argentine) Hugo Yasky , Président du Comité régional d'Amérique latine et Secrétaire général de la Central de Trabajadores de la Argentina (CTA - Centrale des travailleurs d'Argentine) Alberto Sileoni , ministre de l'Éducation, Argentine Discours d'ouverture: Fred van Leeuwen , Secrétaire général, Internationale de l'Éducation
9:45 – 11:00	Séance plénière 1 <i>L'enseignement supérieur et la recherche en Amérique latine: Implications régionales et mondiales</i> Cette séance exposera les difficultés et les défis auxquels sont confrontés les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche en Amérique latine. Les orateurs/trices interviendront sur les implications des développements politiques récents, sur l'intégration au plan régional, et sur les manières de développer les affiliations à l'IE dans ce secteur, dans l'ensemble de la région. Président : David Edwards (Internationale de l'Éducation) Orateur(rices) : Carlos de Feo (CONADU, Argentine) Pablo Gentili (Secrétaire exécutif de CLACSO, Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales) Combertty Rodriguez García ou Gabriela Bonilla Pacheco (Bureau de l'IE de la région d'Amérique latine)
11:00 – 11:15	PAUSE
11:15 – 12:15	Séance plénière 2 <i>L'état du secteur: Principaux développements et défis émergents</i>



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Cette séance interactive fera le point sur les derniers développements du programme de travail de l'IE sur l'enseignement supérieur et la recherche, intervenus depuis la dernière conférence en 2010. Elle identifiera également les questions émergentes. Les sujets à traiter comprennent les développements survenus à l'UNESCO, à l'OCDE, à la Banque mondiale et à l'OMC ; l'impact de la récession mondiale sur le secteur ; l'augmentation des emplois précaires ; la réaction aux attaques contre les libertés académiques et les droits syndicaux et humains ; et les efforts consentis afin d'augmenter les affiliations dans le secteur. A la suite d'une brève présentation, les participant(e)s auront largement la possibilité de s'exprimer au sujet du plan de travail.

Présidente: **Ingrid Stage** (DM, Danemark)

Orateur : **David Robinson** (Internationale de l'Éducation)

12:15 – 13:30

PAUSE DEJEUNER

13:30 – 14:45

Séance plénière 3

Les vandales sont à nos portes: Défense de la profession en période d'austérité

L'enseignement supérieur et la recherche subissent de manière croissante la pression résultant des mesures d'austérité. Même dans les pays où l'impact de la récession économique mondiale est moins prononcé, de nombreux gouvernements et acteurs du secteur privé utilisent la « crise » pour resserrer les conditions d'emploi, attaquer les droits syndicaux et professionnels, et mettre en œuvre des réformes impopulaires, telles que la privatisation et la commercialisation. Les orateurs/trices se pencheront sur les manières dont ces mesures d'austérité affectent le secteur et discuteront comment les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche pourraient défendre plus efficacement la profession, par le biais de la syndicalisation, de la mobilisation et de l'action politique.

Présidente : **Ilze Trapenciere** (LIZDA, Lettonie)

Orateur(rices) :

John MacDonald (AFT, États-Unis)

Kathy Taylor (UCU, Royaume-Uni)

José Campos Trujillo (FE.CCOO, Espagne)

Sarah Raymundo (ACT, Philippines)



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

14:45 – 15:00	PAUSE
15:00 – 16:00	Séance plénière 4 <i>Le prix de la connaissance : Les droits d'inscription et le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche</i> En vertu du mandat conféré par le Congrès, cette séance examinera la question des droits d'inscription et du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un sous-groupe d'affiliés a préparé un projet de déclaration politique à ce sujet, qui a été circulé avant la conférence. Il sera demandé aux membres du panel représentant chacune des régions de l'IE et une organisation d'étudiants de faire connaître leur point de vue sur la déclaration et de discuter des manières dont les syndicats et les étudiant(e)s pourraient œuvrer ensemble afin de réaliser les principes contenus dans la politique. Facilitateur : David Edwards (Internationale de l'Éducation) Panélistes : Sylvain Marois (FNEEQ-CSN, Québec) Andreas Keller (GEW, Allemagne) Gil Vicente Reis de Figueiredo (PROIFES, Brésil) Taina Moisander (European Students' Union) Reiner Limonta (Organización Caribeña y Latinoamericana de Estudiantes) à confirmer
16:00 – 17:30	Séance 1 des groupes de discussion: Les délégué(e)s seront réparti(e)s en petits groupes afin de discuter des questions clés émanant de la première journée de conférence. <ol style="list-style-type: none">1. L'état du secteur: tendances et défis émergents2. La défense de la profession dans une période d'austérité3. Les droits d'inscription et le financement
19:00	DINER OFFICIEL DE L'IE



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Deuxième jour: Mercredi, 26 septembre 2012

09:00 – 10:30

Séance plénière 4

Promotion de l'équité et de la diversité

Les syndicats sont à la pointe du combat visant à garantir l'équité aux membres des groupes marginaux, tels que les populations autochtones, les femmes, les minorités visibles/ raciales, les personnes handicapées, et les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s, les transsexuel(le)s et les allosexuel(le)s. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, la discrimination systémique a créé des obstacles à l'emploi et à son accès, à la gouvernance et à l'inclusion. Cette séance sera axée sur les manières de surmonter ces obstacles et sur les façons dont les affiliés pourraient promouvoir plus efficacement l'équité, tant sur le lieu de travail qu'au sein de leur syndicat.

Président: **Jack Nightingale** (AFT, Etats-Unis)

Orateur(rices) :

Jeannie Rea (NTEU, Australie)

Gloria Ramírez (Sénatrice, Colombie)

Lied Ragnhild (UEN, Norvège)

Nikosana Dolopi (SADTU, Afrique du Sud)

10:30 – 10:45

PAUSE

10:45 – 12:15

Séance plénière 5

Classements, évaluation et qualité: La politique de la responsabilisation

Cette séance est consacrée au développement des outils de responsabilisation, tels que les exercices d'évaluation de la recherche, le classement des établissements au niveau national et mondial, et la proposition de l'OCDE concernant l'évaluation des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (AHELO). Les exposés et les études de cas porteront sur l'incidence de ces développements sur les personnels, les étudiant(e)s et les systèmes d'enseignement supérieur. Les membres du panel seront invités à s'interroger sur la manière dont l'IE et ses affiliés



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

pourraient offrir une réponse plus efficace aux défis posés par ces initiatives en matière de responsabilisation.

Président : **Max Roy** (FQPPU, Québec Canada)

Orateurs(rices) :

Atilio Pizarro (UNESCO)

Sandra Grey (NZTEU, Nouvelle Zélande)

Lily Eskelsen (NEA, Etats Unis)

12:30 – 14:00

PAUSE DEJEUNER

14:00 – 15:30

Séance plénière 6

La défense de la recherche et des chercheurs/euses dans l'intérêt général

Cette session sera consacrée aux questions émergentes en matière de politique de recherche. Les participant(e)s examineront l'emploi et la condition professionnelle des chercheurs/euses dans différents pays. Les membres du panel seront également invités à étudier l'impact de la priorité croissante que de nombreux pays accordent à la commercialisation de la recherche universitaire dans les domaines de la recherche fondamentale et des sciences sociales et humaines. La discussion sera axée sur les possibilités d'action de l'IE et de ses affiliés afin de mieux défendre l'intégrité et l'indépendance de la recherche.

Président : **Tapani Kaakuriniemi** (FUURT, Finlande)

Orateur(rices) :

Dominique Lassarre (UNSA, France)

Wayne Peters (CAUT/ACPPU, Canada)

Mike Jennings (IFUT, Irlande)

Pedro Sanllorenti (CONADU, Argentine)

15:30 – 16:00

PAUSE

16:00 – 17:30

Séance 2 des groupes de discussion

Les délégué(e)s seront réparti(e)s en petits groupes afin de discuter des questions clés émanant de la deuxième journée de conférence. Les questions à discuter seront:



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

1. La promotion de l'équité et de la diversité
2. La responsabilisation, les classements et l'évaluation
3. L'intégrité de la recherche et la condition des chercheurs/euses

19:00

RÉCEPTION ET DÎNER DE CONADU

Troisième jour: Jeudi, 27 septembre 2012

09:00 – 10:30

Séance plénière 7

Le développement de la solidarité internationale : La coopération au développement parmi les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche

Cette séance examinera comment les affiliés du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche se prêtent mutuellement assistance pour développer leurs capacités, accroître leur représentation et défendre les droits syndicaux et humains. Les membres du panel seront invités à déterminer les priorités essentielles et à esquisser les orientations qui permettraient à l'IE et à ses affiliés de promouvoir plus efficacement des initiatives axées sur la solidarité. Une discussion en petits groupes suivra un exposé succinct sur cette question.

Présidente : **Nadine Scott** (JTA, Jamaïque)

Orateur(rices) :

Christian Addai-Poku (NAGRAT, Ghana)

Dr. Miguel Ángel Beltrán (Colombie)

Nicolas Richards (Internationale de l'Éducation)

Pierre Girouard (CSQ, Québec Canada)

10:30 – 11:00

PAUSE

11:00 – 12:30

Séance plénière 8

Rapports des groupes de discussion

Les rapporteurs présenteront succinctement les principales conclusions résultant des discussions en petits groupes. Les différents rapports seront suivis de la présentation d'un projet de rapport de la conférence. Les participant(e)s auront la possibilité de s'exprimer sur les conclusions principales. Le



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

12:30 – 13:00

rapport final de la conférence, adopté par consensus, sera transmis au Bureau exécutif de l'IE.

Président : **Grahame McCulloch** (NTEU, Australie et Bureau exécutif de l'IE)

Séance de clôture

Président: **Graham McCulloch** (NTEU, Australie et Bureau exécutif de l'IE)

Discours de clôture :

Carlos de Feo (CONADU, Argentine)

David Robinson (Internationale de l'Éducation)



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Groupe de discussion 1:

L'état du secteur: tendances et défis émergents

Facilitateur/trice: Rita Haecker, NEA (Etats-Unis)

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est confronté à des pressions sans précédent. Les politiques d'austérité adoptées par de nombreux gouvernements face à la récession économique provoquent une crise du financement dans de nombreux systèmes. La privatisation et la commercialisation du secteur se poursuivent sans répit dans de grandes parties du monde, facilitées par la réforme politique intérieure et par les accords internationaux d'investissement et de commerce. Les libertés académiques et la gouvernance collégiale sont encore bien trop souvent violées par les gouvernements et les forces extérieures. Entre-temps, les droits syndicaux sont attaqués à travers le monde développé et en développement.

La capacité des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche à répondre à ces défis est souvent entravée par de faibles affiliations syndicales dans le secteur. C'est le cas dans de nombreux pays industrialisés avancés, mais plus particulièrement dans le monde en développement.

Questions en vue de la discussion

1. A votre avis, quelles sont les tendances clés et les questions émergentes dans le secteur de l'enseignement supérieur au plan national, régional et mondial?
2. Quelles devraient être les principales priorités de l'IE et de ses affiliés de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les deux prochaines années?
3. Quelles stratégies de syndicalisation et de recrutement sont nécessaires pour aider l'IE et ses affiliés à relever les principaux défis à venir?



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Groupe de discussion 2:

La défense de la profession en période d'austérité

Facilitateur/trice: à confirmer

L'enseignement supérieur et la recherche sont souvent une cible principale des mesures d'austérité gouvernementales. Même dans les pays où l'impact de la récession économique mondiale est moins prononcé, de nombreux gouvernements et acteurs du secteur privé utilisent la « crise » pour resserrer les conditions d'emploi, attaquer les droits syndicaux et professionnels, augmenter l'emploi précaire, et mettre en œuvre des réformes impopulaires, telles que la privatisation et la commercialisation.

Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été actifs dans la lutte contre l'austérité. Toutefois, les résultats obtenus jusqu'à présent ont été mitigés. Ce groupe de discussion se concentrera sur l'impact de l'austérité et comment nous pouvons nous mobiliser plus efficacement au plan national, régional et international contre les attaques visant le secteur et nos membres.

Questions en vue de la discussion

1. Comment les mesures d'austérité ont-elles affecté vos membres et comment votre syndicat a-t-il réagi?
2. Quelles stratégies et tactiques ont fonctionné pour faire campagne contre l'austérité? Qu'est-ce qui s'est révélé moins efficace? Quelles nouvelles stratégies de campagne pourraient être nécessaires?
3. Comment les affiliés peuvent-ils mieux s'entraider et se montrer solidaires dans leurs campagnes contre l'austérité? Quel rôle l'IE pourrait-elle jouer pour faciliter cela?



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Groupe de discussion 3:

Les droits d'inscription et le financement

Facilitateur: Rob Copeland, UCU (Royaume-Uni)

Participant : Bernard Bérubé, CSQ (Quebec)

Dans de nombreuses parties du monde, la crise économique a augmenté la pression sur les budgets publics. De nombreux gouvernements ont à leur tour réduit les budgets consacrés à l'éducation, souvent à la demande des institutions financières internationales. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, cela a le plus souvent causé des réductions de personnel et de salaire, et l'augmentation des droits d'inscription.

Dans de nombreuses juridictions, la tendance à dépendre davantage des droits d'inscription soulève un certain nombre de préoccupations. L'enseignement supérieur est vu de moins en moins comme un droit qui profite à un large public, et de plus en plus comme un bien privé qui profite aux consommateurs individuels. De faibles ressources sont déviées de la classe et du laboratoire vers le marketing, la publicité et la collecte de fonds.

Entre-temps, des étudiant(e)s et leurs familles qui ne peuvent subvenir au coût de l'éducation sont forcés soit à renoncer complètement aux études, soit à contracter d'énormes emprunts. Un niveau d'endettement élevé, à la fin des études, ne freine pas uniquement la croissance économique, mais peut également détourner les étudiant(e)s de carrières importantes mais moins rémunérées.

Questions en vue de la discussion

1. Quel est l'impact de l'augmentation des droits d'inscription sur les étudiant(e)s et les personnels de l'enseignement supérieur? La dépendance croissante du financement issu des droits d'inscription, en particulier des étudiants internationaux, affecte-t-elle la mission académique des institutions? Quelles sont les incidences plus larges sur la société de cette tendance à la privatisation du financement?
2. Quelles opportunités existe-t-il dans votre pays, au niveau régional et international pour que les enseignant(e)s, les chercheurs/euses et autres personnels de l'enseignement supérieur fassent cause commune avec les étudiant(e)s contre l'introduction ou l'augmentation des droits d'inscription? Quelles expériences de travail votre syndicat a-t-il éventuellement eu avec des organisations d'étudiants? Quel rôle l'IE pourrait-elle jouer pour faciliter ce travail?



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Groupe de discussion 4:

La promotion de l'équité et de la diversité

**Facilitatrice: Maria Luisa Sanchez Simon,
FE.CCOO (Espagne)**

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la discrimination systémique à l'égard des femmes et des groupes minoritaires a créé des obstacles à l'emploi et à son accès, à la gouvernance et à l'inclusion. Alors que des progrès ont été réalisés dans de nombreux pays, au cours des dernières années, les mesures d'austérité promulguées à la suite de la crise économique ont causé d'importants contretemps aux questions relatives à l'égalité.

Les syndicats sont à la pointe du combat visant à garantir l'équité aux membres des groupes marginaux, tels que les populations autochtones, les femmes, les minorités visibles/raciales, les personnes handicapées, et les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s, les transsexuel(le)s et les allosexuel(le)s. Toutefois, beaucoup reste à faire. Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent réfléchir aux moyens de promouvoir plus efficacement l'équité sur le lieu de travail, en leur sein, et plus largement au travers de la société.

Questions en vue de la discussion

1. Quels sont les obstacles auxquels sont confronté(e)s les femmes, les minorités raciales et ethniques, les personnes handicapées, les populations autochtones et les LGBT dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans votre pays?
2. Quelles politiques, pratiques et stratégies votre syndicat a-t-il adopté pour promouvoir une plus grande inclusivité sur le lieu de travail? Qu'est-ce qui a été le plus efficace?
3. Quelles politiques, pratiques et stratégies votre syndicat a-t-il adopté pour promouvoir une plus grande inclusivité en son sein? Comment l'IE pourrait-elle aider à mieux promouvoir l'équité?



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Groupe de discussion 5:

La responsabilisation, les classements et l'évaluation

Facilitateur/trice: Jens vraa Jensen, DM (Danemark)

Rendre les institutions et les personnels de l'enseignement supérieur plus « responsables » est devenu une litanie pour de nombreux politiciens et critiques de par le monde. Les gouvernements insistent de plus en plus sur le fait que les personnels devraient être évalués selon des « indicateurs de performance clés », tels que leurs résultats de recherche et les résultats d'apprentissage des étudiant(e)s. La prolifération des classements universitaires mondiaux, ainsi que l'Évaluation proposée par l'OCDE des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (AHELO) reflète en partie l'émergence d'un agenda de responsabilisation mondial.

Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche craignent de façon justifiée que les systèmes de responsabilisation qui leur soient imposés aient une approche trop envahissante, trop utilitariste, trop simpliste et trop étriquée. Les exemples de résultats négatifs de telles évaluations de recherche et d'enseignement foisonnent. Le défi à relever pour les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche consiste à trouver comment faire face plus efficacement à l'agenda de responsabilisation.

Questions en vue de la discussion

1. Quelle expérience avez-vous eue avec les systèmes de responsabilisation dans l'enseignement supérieur et la recherche? Quels en ont été les impacts?
2. Comment votre syndicat a-t-il répondu aux mesures de responsabilité? Quelles stratégies et campagnes pourraient être efficaces pour aider les syndicats à mieux faire face à l'agenda de responsabilisation?
3. Quelles stratégies ou campagnes l'IE et ses affiliés pourraient-ils adopter par rapport aux classements internationaux des institutions de l'enseignement supérieur et au projet AHELO de l'OCDE?



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Groupe de discussion 6:

L'intégrité de la recherche et la condition des chercheurs/euses

Facilitateur/trice: à confirmer

Dans de nombreuses parties du monde, le financement de la recherche universitaire dépend de manière croissante de la valeur commerciale qu'elle pourrait avoir. La recherche publique est encouragée à s'associer à l'industrie afin de mieux commercialiser la recherche. Toutefois, dans ce processus, l'indépendance et l'intégrité de la recherche publique peuvent être mises en péril. Les gouvernements gèrent le financement consacré à la recherche en fonction du potentiel commercial plutôt que selon ce qui est scientifiquement important. Des liens plus étroits entre les chercheurs/euses universitaires et l'industrie mènent souvent à des conflits ou à des tentatives de supprimer des résultats qui pourraient compromettre des intérêts commerciaux. Pendant ce temps, les chercheurs/euses dans le domaine des arts, des sciences humaines et des sciences sociales se trouvent confrontés à un épuisement de leurs sources de financement, parce que les gouvernements adoptent un agenda de recherche commercial.

Le problème est aggravé dans de nombreux cas par la condition d'emploi misérable et souvent ambiguë des chercheurs/euses en début de carrière et des post-doctorant(e)s. De nombreux syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche cherchent à syndicaliser ces chercheurs/euses, afin d'améliorer leur condition et aussi de protéger l'intégrité de la recherche universitaire.

Questions en vue de la discussion

1. La commercialisation de la recherche universitaire est-elle un problème dans votre pays? Affecte-t-elle vos membres et leur recherche? Quel impact a-t-elle sur l'intérêt public?
2. Quelle est la condition d'emploi des chercheurs/euses en début de carrière et des post-doctorant(e)s dans votre pays? Sont-ils/elles syndiqué(e)s ou ont-ils/elles le droit d'adhérer à un syndicat?
3. Que pourraient faire l'IE et ses affiliés pour sensibiliser davantage à propos de la nécessité de protéger l'intégrité et l'indépendance des chercheurs/euses universitaires?



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Projet de déclaration politique de l'Internationale de l'Éducation sur les droits d'inscription

1. La participation à l'enseignement supérieur pour toutes celles et tous ceux qui y sont aptes est un droit consacré par l'Article 26 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* des Nations Unies et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1967:

« L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ».
2. L'enseignement supérieur est un bien public qui profite à toute la société, en contribuant au développement social, culturel, démocratique et économique.
3. Il incombe, par conséquent, aux États de promouvoir et de garantir le droit à l'enseignement supérieur, en fournissant un financement public suffisant pour couvrir l'intégralité des coûts de l'éducation. L'enseignement supérieur est financé le plus équitablement par des fonds publics soutenus par un système d'impôts progressifs sur les revenus.
4. Les droits d'inscription sont des droits d'utilisation privée qui peuvent dénaturer la mission académique des institutions d'enseignement supérieur en transformant les étudiant(e)s en consommateurs/trices et les enseignant(e)s en prestataires de services. La concurrence entre les institutions intéressées par les clients payant des droits d'inscription mine la mission fondamentale de l'université sur le plan de l'éducation et de la recherche, et déplace les ressources vers le marketing commercial, la collecte de fonds, le recrutement et les relations publiques.
5. Les droits d'inscription ont un impact négatif disproportionné sur les femmes, les minorités, les peuples autochtones et les groupes économiquement défavorisés.
6. L'introduction et l'augmentation des droits d'inscription dans certaines juridictions ont conduit à l'augmentation des dettes des étudiant(e)s. Cela a un impact économique négatif, étant donné que de nombreux/euses diplômé(e)s sont contraint(e)s de reporter ou de renoncer à des achats majeurs afin de rembourser leur emprunt. De hauts niveaux d'endettement les incitent également à refuser des emplois socialement importants, mais sous-rémunérés. Par conséquent, la forme première de l'assistance financière directe offerte aux étudiant(e)s, y compris les indemnités de subsistance, doit être des subventions fondées sur les besoins.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

7. Dans de nombreuses juridictions, les étudiant(e)s internationaux/ales doivent verser des droits d'inscription extraordinairement élevés. Cela a un sérieux impact sur la grande majorité des étudiant(e)s issu(e)s de pays moins développés, qui sont incapables de se permettre de tels droits d'inscription.
8. Des droits d'inscription ne doivent pas être exigés aux étudiant(e)s. Lorsque des droits d'inscription existent, les gouvernements doivent s'engager à les réduire graduellement, avec l'objectif final de les éliminer. Les programmes d'assistance financière aux étudiant(e)s doivent donner l'occasion à tous les individus qualifiés sur le plan académique de participer à l'enseignement supérieur.
9. Les gouvernements et les institutions doivent veiller à ce que toutes les barrières à la participation, y compris les barrières financières, soient éliminées.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

DOCUMENT POLITIQUE SUR L'ÉDUCATION

Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir

Préambule

- L'Internationale de l'Éducation (IE) est la voix du secteur de l'éducation sur le plan mondial; elle représente les enseignant(e)s et les autres employé(e)s de l'éducation à tous les niveaux - de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur. En tant que la plus grande Fédération syndicale internationale (FSI) et la seule représentante des employé(e) de l'éducation dans presque tous les coins du globe, l'IE unit tous/tes les enseignant(e)s¹ et les autres employé(e)s de l'éducation, et exprime leurs vues collectives sur la politique éducative, la profession, les conditions d'emploi, et les questions connexes.
- L'IE s'inspire des principes de la démocratie, des droits humains et de la justice sociale. Elle est indépendante des gouvernements et des organisations intergouvernementales internationales. Elle est autonome et libre de toute influence ou contrôle de la part de tout parti politique, ou groupement idéologique ou religieux. L'IE promeut et protège les droits de tous/tes les enseignant(e)s et autres employé(e)s de l'éducation, et fait campagne pour une éducation de qualité pour toutes et tous.
- Elle soutient avec vigueur les droits syndicaux et contribue au développement d'organisations indépendantes, démocratiques et représentatives des enseignant(e)s, des personnels académiques, des chercheurs/euses de l'enseignement supérieur et des autres employé(e)s de l'éducation. L'IE promeut la solidarité et la coopération mutuelle. L'IE lutte contre la discrimination négative en milieu éducatif et dans la société dans son ensemble, et encourage les employé(e)s de l'éducation de tous les pays à entretenir de bonnes relations.
- L'IE a décidé, après dix-huit ans d'élaboration de politiques, par le biais de ses Congrès et conférences, au niveau international et régional, d'élaborer une politique globale sur l'éducation. Cette politique contient l'essence même de ce qui a fait de l'IE ce qu'elle est aujourd'hui, et reflète les objectifs qui doivent sous-tendre une éducation en accord avec les traditions de l'IE.
- Cette politique remet explicitement en question la conception étroite et utilitariste de l'éducation, qui ne servirait qu'à instruire des étudiant(e)s² pour qu'ils/elles deviennent des employé(e)s qualifié(e)s. Elle soutient, en revanche, un point de vue sur l'éducation, qui s'appuie sur les valeurs de la société au niveau local et mondial, et qui répond aux besoins culturels, démocratiques, sociaux, économiques et environnementaux. Elle reconnaît que l'éducation est un droit humain et un bien public à part entière, permettant aux personnes à tous les stades de leur vie de réaliser leur plein potentiel, de mieux se comprendre et de mieux comprendre leur rôle mutuel et leurs relations. L'éducation est également un moyen clé pour assurer la transmission, l'analyse et la

¹ Aux fins de ce document, le terme « enseignant(e)s » sera utilisé pour faire référence à une large catégorie d'éducateurs/trices, enseignant(e)s, formateurs/trices, personnels académiques et chercheurs/euses, représentés par les affiliés de l'IE. Dans ce document, le terme « enseignement » comprend la recherche, dans le contexte de l'enseignement supérieur.

² De manière similaire, ce document utilisera le terme « étudiant(e)s » pour décrire une large catégorie d'apprenant(e)s - des enfants et des adultes, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à l'éducation tout au long de la vie.





8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

mise en œuvre des connaissances et de l'expérience. Elle joue un rôle essentiel dans la création de nouvelles connaissances par le biais de la recherche et de l'innovation. Son rôle est plus large que le rôle mécanique et utilitariste que de nombreux partisans des forces de marché et des modèles "client-fournisseur" lui reconnaissent.

- Cette déclaration politique est fondée sur des concepts essentiels de la philosophie de l'IE, qui représentent les valeurs fondamentales et les revendications du mouvement syndical de l'éducation. Ceux-ci comprennent une éducation de qualité, en tant que droit humain, dispensée par les autorités publiques³ et disponible gratuitement pour toutes et tous, l'éducation inclusive et l'égalité au sein de l'éducation et de la société, et un statut professionnel élevé pour les enseignant(e)s. Cette politique a trait également aux défis qui stimulent l'action et qui appellent des initiatives et des stratégies concrètes.

I: Promouvoir l'éducation en tant que droit humain et bien public

1. Une éducation de qualité nourrit la créativité et le talent humains, contribuant ainsi au développement personnel et professionnel de la personne, de même qu'au développement social, culturel, économique, politique et environnemental de la société au sens large. Elle promeut la paix, la démocratie, la créativité, la solidarité, l'inclusion, l'engagement pour un environnement durable, et la compréhension internationale et interculturelle. Elle donne aux gens la connaissance, les capacités et les compétences primordiales nécessaires pour conceptualiser, mettre en question et résoudre les problèmes qui surgissent, tant sur le plan local que mondial.
2. Des gouvernements élus démocratiquement, au niveau local, régional ou national, doivent être les garants et les premiers prestataires des systèmes d'éducation. Ces autorités publiques assument la responsabilité clé de veiller à ce que l'éducation gratuite et universellement accessible ait les ressources appropriées et soit constamment mise à jour et développée. En rassemblant des fonds par le biais d'une taxation progressive, elles peuvent et doivent investir une part substantielle du budget de l'Etat dans l'éducation, soit au moins 6% de leur produit intérieur brut. Un tel investissement devrait assurer le développement équilibré de tous les secteurs de l'éducation, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à l'éducation tout au long de la vie. Les autorités publiques, en collaboration avec les enseignant(e)s, doivent gérer et réglementer le secteur éducatif, et chercher à améliorer constamment sa qualité, en établissant et en mettant en œuvre un cadre législatif qui assure un service de haute qualité, des normes professionnelles, un accès pour tous/tes et un système de gouvernance représentatif. En somme, les autorités publiques sont responsables du financement, de l'offre et de la réglementation de toutes les institutions d'éducation.
3. Les valeurs sociales de l'éducation exigent des autorités publiques qu'elles protègent le secteur de l'éducation des intentions néolibérales de privatisation et de commercialisation. Ces intentions négatives incluent la marchandisation et le commerce des services éducatifs et de la propriété intellectuelle, la précarisation de l'emploi dans le secteur éducatif, l'application de modèles de gestion du secteur privé aux institutions éducatives, la privatisation de l'offre éducative, et l'intrusion de la recherche du profit ou de l'intérêt commercial au sein de la gouvernance des institutions d'éducation.
4. L'émergence d'un « marché » mondial de l'éducation, qui a débuté dans l'enseignement supérieur mais qui s'étend maintenant à la plupart des secteurs de l'éducation,

³ Le terme « autorités publiques » sera utilisé pour faire référence au niveau d'autorité pertinent, auquel la politique éducative est élaborée, que ce soit au niveau local, national ou régional.



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

engendre un certain nombre de risques potentiels pour la mission d'enseignement et de recherche des institutions éducatives. La privatisation de l'éducation a été facilitée par des accords visant à renforcer le commerce et l'investissement, tels que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), ainsi que par un nombre croissant de traités bilatéraux et régionaux. Ces accords ont pour effet d'englober et d'intensifier les pressions de la commercialisation et de la privatisation. L'IE considère que les services fournis dans l'intérêt du public, comme l'éducation, ne doivent pas être soumis aux règles commerciales des traités commerciaux. L'éducation transnationale doit être régie par des principes éducatifs, et non par des impératifs commerciaux. Les autorités publiques doivent assurer un financement continu approprié, ainsi que des normes approuvées et appropriées pour l'enseignement et la recherche.

5. Lorsque l'Etat n'est pas capable de dispenser une éducation de qualité pour toutes et tous, une solidarité internationale forte doit s'exprimer afin de soutenir l'aide dans ces situations. Ceci est essentiel pour la réalisation des Objectifs de l'EPT de Dakar et des OMD liés à l'éducation. Des Etats ou territoires ayant un système politique fragile, des Etats défaillants, des Etats affectés par la violence ou des catastrophes naturelles, des territoires contestés ou des régions dirigées de manière non-démocratique requièrent une aide et une assistance internationales pour construire des systèmes éducatifs publics essentiels à leur développement social et économique. Une telle aide doit être développée en totale coopération avec les organisations et les structures locales appropriées, y compris les syndicats et les organisations représentant les employé(e)s de l'éducation.
6. La responsabilité des autorités publiques en matière d'éducation comprend également la ratification, la mise en œuvre et le suivi régulier des conventions et réglementations internationales relatives à l'éducation. Celles-ci incluent: la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948; le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 1966; la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 1979; la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, 1989; la *Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant*, 1966; la *Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*, 1997.
7. Cette responsabilité consiste également à respecter les droits professionnels des employé(e)s de l'éducation, tel que prévu par la *Convention N° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical* (OIT, 1948); la *Convention N°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective* (OIT, 1949); la *Convention N°111 concernant la discrimination (emploi et profession)* (OIT, 1958); la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail* (OIT, 1998); et la *Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* (OIT, 2008).
8. Afin d'être cohérents avec ces obligations internationales, les autorités publiques doivent soutenir l'autonomie des institutions d'enseignement supérieur en ce qui concerne les politiques académiques, les programmes d'études, le recrutement de personnels et la gestion interne. Dans ce contexte, l'autonomie institutionnelle est une pré-condition à l'existence des libertés académiques qui garantissent que la recherche, l'enseignement et l'étude puissent prospérer en toute indépendance, mais elle ne doit pas être confondue avec les libertés académiques. Les institutions ont l'obligation absolue de veiller à ce que leur autonomie facilite la protection des libertés académiques vis-à-vis d'un environnement extérieur hostile, et ne doivent pas abuser de leur autonomie pour saper ou supprimer les libertés académiques internes. En outre, il doit être reconnu que les institutions opèrent dans le domaine public et assument une responsabilité générale vis-à-vis des personnes et du bien public. Le droit des personnels académiques et des chercheurs/euses d'être directement représenté(e)s au sein de tous les organes décisionnels clés des universités et des établissements



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

d'enseignement supérieur est un élément clé des libertés académiques. Ce droit devrait être fondé sur le principe de la collégialité. Ce principe inclut des garanties concernant les droits individuels des personnels, tels que la liberté de déterminer leur style d'enseignement, leurs priorités de recherche et leurs droits de propriété intellectuelle.

II. Améliorer la qualité de l'éducation

9. Chaque citoyen(ne) de chaque Etat a droit à une éducation de qualité. Dispenser une éducation de qualité qui réponde aux aptitudes et aux besoins des étudiant(e)s sera au cœur de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à la formation continue. L'IE définit *une éducation de qualité* en termes de contexte et de culture. La qualité n'est ni unidimensionnelle, ni simple. Une éducation de qualité est définie par ses *données* (y compris l'origine des étudiant(e)s, les qualifications des enseignant(e)s, les conditions de travail, le nombre d'étudiant(e)s par classe et les investissements dans l'éducation); par *le processus éducatif* (y compris l'enseignement, l'éducation par les parents et les processus connexes d'apprentissage) et par *les résultats escomptés* (y compris les besoins individuels, sociaux, culturels, économiques et environnementaux). Une approche contextuelle de la qualité n'est jamais déterministe, car elle dépend de la créativité et du développement constant.
10. L'importance d'un enseignement de qualité pour dispenser une éducation de qualité ne peut pas être sous-estimée. C'est pourquoi, des enseignant(e)s doivent être formé(e)s et qualifié(e)s de manière appropriée à tous les niveaux de l'éducation. Après leur recrutement, les enseignant(e)s devraient poursuivre leur développement professionnel par le biais d'une période d'initiation à la profession avec le soutien d'un mentor, et ils devraient être avoir accès tout au long de leur carrière à un développement professionnel et un apprentissage continu de haute qualité. De telles opportunités devraient être offertes par les autorités publiques ou d'autres employeurs, sans engendrer le moindre coût pour les enseignant(e)s.
11. Le cadre d'enseignement et d'apprentissage doit être conçu de telle façon qu'il soutient les enseignant(e)s et autres employé(e)s de l'éducation dans leurs missions. Les autorités publiques doivent fournir les infrastructures et les ressources nécessaires pour mettre ce cadre en place.
12. Une éducation de qualité doit être étayée par une recherche crédible en matière d'éducation. Les leçons tirées de la recherche doivent informer les théories et la pratique de l'enseignement. La recherche doit également tirer parti de l'expérience professionnelle des enseignant(e)s et les impliquer dans le processus. Cela doit aboutir à un lien inséparable entre l'éducation et la recherche, ce qui aidera à améliorer la compréhension et les connaissances, ainsi que les compétences pédagogiques.
13. L'IE considère que les enseignant(e)s doivent maintenir des normes professionnelles élevées et qu'ils/elles doivent rendre compte à la société. Des normes professionnelles doivent être établies avec l'engagement total de la profession enseignante dans chaque pays. Les enseignant(e)s doivent être convaincus que tant leurs normes professionnelles que leur développement professionnel sont utiles à l'enseignement.
14. Les autorités publiques doivent veiller à ce que les institutions d'éducation aient un programme cadre étendu et équilibré, qui formule les responsabilités et les droits communs à tous/tes les étudiant(e)s. Le cadre doit être suffisamment flexible pour permettre aux écoles de l'adapter aux besoins de tous/tes leurs étudiant(e)s. Les institutions éducatives elles-mêmes doivent être responsables de l'adaptation du programme cadre aux besoins du contexte sociétal pertinent.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

15. Le but d'une évaluation doit être clair pour toutes les personnes impliquées dans l'éducation. L'évaluation des systèmes éducatifs, des communautés scolaires et de l'enseignement supérieur, des enseignant(e)s et des étudiant(e)s a des buts différents et devrait être séparée. Lorsqu'une forme d'évaluation conçue dans un but particulier est utilisée dans un but différent de celui prévu initialement, les conséquences en sont imprévisibles et peuvent être préjudiciables. Une autre forme préjudiciable d'évaluation est imposée, une évaluation aux enjeux élevés. Par exemple, les systèmes de test à enjeux élevés imposés et les modèles d'inspection scolaire répressifs conduisent les établissements scolaires à se concentrer sur les éléments soumis au test ou à l'inspection, à limiter leur capacité à innover, à réduire les programmes et à miner la confiance en eux/elles des enseignant(e)s. Cela risque également d'augmenter la démotivation et l'éloignement des étudiant(e)s les moins susceptibles de progresser et de réussir. Toutes les formes d'évaluations impliquant des étudiant(e)s, des enseignant(e)s, des écoles et des institutions d'enseignement supérieur, et des systèmes éducatifs doivent être comprises et décidées avec les enseignant(e)s et leurs syndicats. En effet, le principe clé qui doit être appliqué à toutes les formes d'évaluation, y compris l'évaluation des enseignant(e)s, est l'auto-évaluation. L'évaluation des enseignant(e)s devrait être basée sur la confiance, et l'implication active des personnes évaluées. Ses résultats devraient conduire à l'identification des besoins des enseignant(e)s sur le plan du développement professionnel, de manière à y répondre. Une telle approche signifie que les enseignant(e)s sont plus susceptibles d'être enthousiastes et engagés dans un tel processus, notamment les normes professionnelles impliquées dans l'évaluation et les résultats du développement professionnel.
16. Toutes les formes d'évaluation devraient être formatives, plutôt que punitives. A cet égard, l'IE rejette les approches utilitaristes concernant l'évaluation de l'éducation. Elle considère qu'un abus généralisé de la notion de qualité pour justifier les formes standardisées d'évaluation, est préjudiciable au système éducatif dans son ensemble, car il tente de réduire le processus d'enseignement et d'apprentissage à des indicateurs quantifiables. C'est à la standardisation et à l'approche unidimensionnelle des tests et de l'évaluation de l'enseignement et des processus d'apprentissage que l'IE s'oppose fermement. En outre, si les enjeux sont trop élevés dans tout système d'évaluation donné, alors l'enseignement aura pour but de répondre aux exigences externes standardisées - un phénomène connu sous le nom de « enseigner en vue de l'évaluation uniquement ». Cela étouffe l'innovation et la créativité, limite le programme scolaire et sape l'autonomie professionnelle. En d'autres mots, une évaluation punitive aux enjeux élevés mine l'efficacité et la confiance dans les institutions éducatives.
17. Des outils unidimensionnels axés sur les résultats uniquement, tels que les tests standardisés et les classements, sont de plus en plus utilisés comme instruments pour la prise de décisions politiques. Les autorités publiques devraient assurer une protection contre le mauvais usage potentiel du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) dans l'administration et la planification des systèmes éducatifs. Elles devraient également empêcher d'utiliser l'étude pilote sur l'Évaluation des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (AHELO) dans l'élaboration de comparaisons potentiellement trompeuses entre les systèmes nationaux d'enseignement supérieur.
18. L'Internationale de l'Éducation reconnaît le rôle clé qu'une direction d'établissement très professionnelle joue dans la mise en place d'une éducation de qualité. Le/la dirigeant(e) professionnel(le) est important pour l'amélioration de l'autonomie et du développement professionnels des enseignant(e)s. La direction pédagogique requiert des qualifications élevées, y compris une formation d'enseignant. Les dirigeants d'écoles et d'autres établissements d'éducation doivent recevoir un soutien et une formation spécifique requis par les exigences de leur rôle. Les personnes responsables de la



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ÈME} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

direction d'autres enseignant(e)s devraient être engagées régulièrement dans des activités qui promeuvent un enseignement et un apprentissage efficaces en classe. Elles devraient également bénéficier du soutien et des ressources appropriées requises pour exercer leurs obligations en toute efficacité. La direction d'établissements scolaires doit être fondée sur les principes de la collégialité et du travail en équipe, et sur des processus décisionnels démocratiques. Elle doit reconnaître l'importance du dialogue et de la coopération.

19. L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle clé dans le soutien au secteur de l'éducation dans son ensemble, en particulier au travers de leur rôle dans la formation des enseignants et dans la recherche développement en éducation. Au cours de ces dernières années, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche a été le témoin d'une série d'attaques qui ont sapé les principes de libertés académiques et de collégialité, et la valeur intrinsèque d'acquisition, de transmission et d'analyse des connaissances. Les tendances mondiales visant à la marchandisation et à la compétition dans le secteur de l'enseignement supérieur menacent de compromettre la qualité et l'équité. Ces tendances doivent être inversées. Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche a le potentiel pour trouver des solutions aux défis scientifiques, environnementaux, économiques, sociaux et éthiques les plus urgents, auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. L'enseignement supérieur et la recherche contribuent au développement et au bien-être des individus, par le biais à la fois du développement personnel des étudiant(e)s et du développement de la société dans son ensemble.

III. Promouvoir l'égalité par le biais de l'éducation inclusive

20. Il est de la responsabilité des autorités publiques d'assurer que tous/tes les citoyen(ne)s aient accès à une éducation de haute qualité correspondant à leurs besoins. Sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'une série d'instruments internationaux multilatéraux, l'Internationale de l'Éducation soutient que tous les obstacles à l'éducation doivent être supprimés, afin de la rendre accessible à toutes les personnes, indépendamment de leur sexe, de leur origine et de leurs caractéristiques personnelles. Ainsi, l'IE promeut le concept de l'égalité d'accès et des chances à tous les niveaux de l'éducation. Personne ne doit être désavantagé en raison de ses différences, y compris celles fondées sur le genre, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses, le milieu culturel ou économique, ou les caractéristiques personnelles. Les personnes handicapées doivent être aidées, de façon à réaliser leur plein potentiel.
21. L'éducation inclusive signifie que tous/tes les étudiant(e)s doivent être instruit(e)s ensemble, selon les mêmes normes élevées, dans les mêmes institutions éducatives, autant que faire se peut, indépendamment de leur genre, leurs convictions religieuses, leur origine ethnique, leur milieu culturel ou économique, et leurs capacités physiques et intellectuelles. Cependant, l'IE reconnaît que, afin d'assurer que certain(e)s étudiant(e)s aient les meilleures chances de développer leur potentiel maximum, des infrastructures et des services distincts peuvent être nécessaires. Il est particulièrement important qu'une relation forte existe entre les établissements spécialisés et les établissements généraux, qui permette le partage des connaissances et des compétences pédagogiques et qui promeuve la collaboration institutionnelle. L'expérience éducative des étudiant(e)s doit leur inculquer les concepts d'égalité, de tolérance et de respect pour la diversité.
22. L'éducation inclusive est aussi cruciale pour les pays en développement que pour les pays développés. Des processus complexes d'exclusion exacerbent les inégalités dans le secteur de l'éducation dans le monde entier. Ces inégalités se répercutent sur d'autres domaines de la société. Dans un cadre d'éducation inclusif, les étudiant(e)s sont



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

directement confronté(e)s aux défis de la diversité et apprennent comment devenir des citoyen(ne)s attentionné(e)s et responsables à un âge précoce. Une éducation réellement inclusive est ambitieuse et exige une position proactive de la part des autorités publiques, des enseignant(e)s et des autres employé(e)s de l'éducation, des étudiant(e)s, des parents et de la société civile pour inclure des étudiant(e)s ayant des origines différentes et des capacités physiques et d'apprentissage différentes au sein du même établissement éducatif.

23. Les difficultés à mettre en œuvre le programme *Education pour Tous* illustrent les problèmes rencontrés par le monde en développement pour réaliser l'agenda sur l'éducation inclusive. Beaucoup trop d'enfants, d'adolescent(e)s et d'adultes n'ont même pas accès à l'enseignement et aux compétences de base. L'inadéquation de l'investissement dans l'éducation et de l'aide internationale au développement a entravé la réalisation des objectifs de l'EPT. Le manque d'enseignant(e)s et d'autres employé(e)s de l'éducation qualifié(e)s, le manque d'attention aux groupes marginalisés, aux problèmes de l'égalité des genres, la persistance du travail des enfants, et un manque d'attention à tous les niveaux d'apprentissage ont tous exacerbé le problème. L'IE considère qu'un système de financement et de gouvernance de l'agenda EPT fondamentalement différent et plus inclusif serait plus efficace pour répondre aux besoins de celles et ceux qui n'ont pas accès à l'éducation.
24. L'Internationale de l'Éducation considère que les questions liées au genre constituent un aspect central de l'éducation inclusive, puisqu'elles affectent toutes celles et ceux qui participent à l'éducation. Au stade le plus précoce possible, toutes les formes de stéréotypes de genre doivent être contestées et éliminées de l'éducation. Les autorités publiques doivent promouvoir la pleine participation des filles et des femmes, des garçons et des hommes, à l'éducation à tous les niveaux. Elles doivent également être sensibles aux questions de genre liées à la réussite, à l'emploi, au recrutement et à la gouvernance dans le secteur de l'éducation. Les institutions et les syndicats de l'éducation doivent promouvoir des stratégies globales d'intégration de la perspective de genre.
25. La formation initiale et en cours de service est aussi essentielle pour donner aux enseignant(e)s les connaissances et les compétences nécessaires afin de dispenser des services appropriés aux étudiant(e)s d'origines différentes, et aux étudiant(e)s ayant des capacités et une orientation différentes. La formation et le développement professionnel des enseignant(e)s doivent être intégralement financés par les autorités publiques et ciblés, de façon à les aider à englober la diversité et à l'utiliser pour enrichir l'expérience d'apprentissage, y compris par le biais de l'utilisation en classe des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Des programmes d'initiation bien conçus sont importants pour assurer l'efficacité de l'enseignement des nouveaux venus, ainsi que leur maintien dans la profession.
26. Du personnel de soutien qualifié en nombre suffisant est également nécessaire au sein des environnements d'apprentissage, pour accueillir efficacement les étudiant(e)s ayant des besoins particuliers. Le partenariat et le travail en équipe sont nécessaires entre les différents personnels d'éducation et de soutien au sein des institutions éducatives, afin d'assurer que les enseignant(e)s, le personnel de soutien et les étudiant(e)s disposent des meilleurs conseils disponibles, lorsqu'ils/elles ont à gérer des situations conflictuelles relatives à l'inclusivité.
27. Afin de promouvoir le concept de milieux éducatifs inclusifs, tant en termes d'étudiant(e)s que d'enseignant(e)s, la direction et la gouvernance des institutions d'éducation doivent être plus inclusives et doivent aussi clairement donner un rôle actif aux enseignant(e)s, en collaboration avec les parents et les étudiant(e)s.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

28. L'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à tous ceux/toutes celles qui répondent aux critères d'entrée appropriés, et ne doit pas être limité par les moyens financiers ou l'origine sociale des étudiant(e)s potentiel(le)s. Idéalement, cela signifie que l'enseignement supérieur doit être gratuit.

IV: Promouvoir l'enseignement en tant que profession

29. L'enseignement est une profession au cœur de l'apprentissage des enfants et des jeunes, et de leur développement social, culturel et économique. Il joue un rôle crucial pour transmettre et implanter des valeurs sociales, telles que la démocratie, l'égalité, la tolérance, la compréhension culturelle et le respect des libertés fondamentales de chaque personne. La profession devrait comporter une série de normes, de conditions et de droits professionnels et une déontologie. Ceux-ci devraient être semblables aux normes professionnelles et éthiques d'autres groupes professionnels qui requièrent des qualifications comparables. Les normes professionnelles de la profession enseignante devraient s'appliquer à tous/tes les enseignant(e)s, tant dans le secteur public que privé. Les fondements de telles normes professionnelles devraient être inculqués durant les programmes de formation des enseignant(e)s.
30. Il est urgent d'améliorer l'attrait de la profession enseignante. La génération actuelle d'enseignant(e)s est vieillissante et un nombre alarmant de nouveaux/elles enseignant(e)s quittent la profession au cours de leurs premières années d'emploi. Il est de la responsabilité des autorités publiques et des dirigeants des institutions éducatives de veiller à ce que les professions enseignante, académique et de la recherche restent attrayantes, tant pour les personnels actuels que pour les personnels potentiels, en assurant que les conditions de travail, les mesures de sécurité sociale, les plans de retraite et de salaires soient attrayants et comparables à ceux d'autres professions exigeant le même niveau de qualifications. L'engagement professionnel des enseignant(e)s et des personnels académiques vis-à-vis de l'éducation et du bien-être de leurs étudiant(e)s doit être reconnu et respecté. Renforcer l'autonomie professionnelle et la confiance en eux/elles des enseignant(e)s dans leurs jugements professionnels et pédagogiques et par l'affirmation de leur droit aux libertés académiques et à entreprendre des activités de recherche doit être une priorité des gouvernements et des employeurs, car ce sont des aspects essentiels pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans ce contexte, la sécurité d'emploi revêt une importance énorme, et la précarisation de la profession d'enseignant(e) et de chercheur/euse doit être rejetée, car elle est fondamentalement préjudiciable à la profession.
31. Le statut des jeunes, enseignants, académiques et chercheurs et autres employé(e)s de l'éducation, mérite une attention particulière. Les jeunes sont souvent les premiers à être confrontés à l'emploi à court terme, aux contrats précaires, sans avoir de perspectives de carrière claires. La structure de carrière à tous les niveaux d'éducation et de recherche doit avoir une marge claire de progression, basée sur des normes et des qualifications professionnelles et l'acceptation de responsabilités professionnelles supplémentaires. Il ne doit y avoir aucune possibilité de discrimination, sur quelque base que ce soit, en ce qui concerne les processus de promotion.
32. Les enseignant(e)s sont de plus en plus soutenus par le concours de personnels professionnels, administratifs, techniques et généraux. Il s'agit d'un développement crucial pour une éducation de qualité, ainsi que pour l'inclusion. L'IE affirme que les personnels de soutien devraient avoir les mêmes statuts, droits et conditions que les autres employé(e)s de l'éducation ayant des qualifications et une expérience académiques et techniques comparables.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

33. L'entrée dans la profession enseignante et les rôles connexes doit être inclusive, sans discrimination fondée sur le genre, la race, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, les convictions politiques ou religieuses, et les conditions économiques ou sociales. Les autorités publiques doivent soutenir et surveiller les pratiques d'emploi pour s'assurer qu'aucune discrimination ne se produise.
34. La formation des enseignant(e)s devrait être proposée dans des institutions d'enseignement supérieur jusqu'à un niveau de qualification élevé, tout en offrant des opportunités au niveau universitaire, et devrait être entièrement financée. Cependant, les qualifications obtenues à l'issue d'un programme de formation d'enseignant(e) ne signifient pas la fin du développement professionnel d'un(e) enseignant(e). Des programmes d'initiation structurés doivent être offerts aux enseignant(e)s nouvellement qualifié(e)s au moment de leur recrutement dans la profession. Un développement professionnel continu intégralement financé devrait constituer un droit pour tous/tes les enseignant(e)s. Pour que le développement professionnel soit efficace, il faut que les enseignant(e)s soient impliqué(e)s dans l'identification de leurs besoins en la matière et s'approprient le développement professionnel qui leur est offert. Chaque gouvernement doit veiller à s'accorder avec les stratégies des syndicats d'enseignants en vue du développement de la profession enseignante. L'IE reconnaît que de nombreux syndicats d'enseignants offrent de bonnes possibilités de développement professionnel à leurs membres et aux enseignant(e)s en général. Elle exhorte, par conséquent, les gouvernements et les employeurs à accroître et à financer les opportunités d'apprentissage offertes par les syndicats. Avec un tel soutien, les enseignant(e)s pourront maintenir des normes élevées dans leur profession.
35. Des codes d'éthique et de valeurs professionnelles aident et étayent les jugements professionnels des enseignant(e)s et celles-ci/ceux-ci devraient assumer la responsabilité collective d'élaborer de tels codes et de les mettre en vigueur. Ces codes aident à soutenir l'engagement des enseignant(e)s envers leur profession, les étudiant(e)s, les collègues, les parents et leurs communautés scolaires. Ils sont cruciaux pour maintenir des normes professionnelles élevées au sein de toute institution d'éducation, et servent à augmenter la satisfaction professionnelle et à insuffler un sens de l'estime de soi parmi les enseignant(e)s. Il est important que, là où des conseils professionnels pour les enseignant(e)s sont établis, ils soient soutenus par la profession enseignante et leurs syndicats.
36. Étant donné que les institutions éducatives cherchent à répondre à un nombre croissant d'objectifs complexes, les notions de consultation et de partenariat doivent être soutenues et sauvegardées malgré les tendances à accroître l'efficacité par-dessus tout. Un environnement éducatif inclusif exige que les différent(e)s participant(e)s œuvrent ensemble, en particulier les enseignant(e)s, les autres employé(e)s de l'éducation, les étudiant(e)s et les parents, dans un esprit de compréhension partagée du processus éducatif, et avec une acceptation partagée et une ouverture aux points de vue des autres. La direction collégiale et démocratique au sein des institutions d'éducation doit, par conséquent, être renforcée.

V: Renforcer les syndicats de l'éducation, en tant que partenaires essentiels au sein de la société civile

37. La force d'une collaboration stratégique et structurée est évidente parmi les professionnels de l'enseignement eux-mêmes. Des syndicats organisés, indépendants, démocratiques et représentatifs contribuent efficacement à l'élaboration de la politique éducative aux niveaux national, régional et international. Ils jouent également un rôle clé pour veiller à ce que les normes professionnelles et la déontologie soient respectées. Le droit de s'associer et de former des syndicats démocratiques et représentatifs doit



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

s'appliquer aux enseignant(e)s et aux autres employé(e)s de l'éducation de tous les pays, à tous les niveaux et dans toutes les institutions d'éducation, qu'elles soient publiques ou privées. Ces droits syndicaux, y compris le droit de grève, doivent être respectés par les autorités publiques.

38. Les syndicats de l'éducation jouent un rôle important dans le processus de dialogue au sein de la société entre les employeurs, les autorités publiques et les employé(e)s, qui a pour but de discuter, de manière constructive, de toutes les questions professionnelles qui se présentent dans le milieu éducatif. Le dialogue social doit être basé sur le respect de tous les partenaires, et doit avoir pour but d'améliorer la qualité et le statut de l'éducation, ainsi que les normes et les conditions professionnelles. Les syndicats doivent être des partenaires égaux dans ce processus de dialogue social. Par ailleurs, ils négocient collectivement au nom des enseignant(e)s et autres employé(e)s de l'éducation. Les syndicats de l'éducation doivent pouvoir entreprendre des actions syndicales traditionnelles, si leurs membres sont traités de manière injuste ou si leurs préoccupations ne sont pas prises au sérieux. Les salaires, les conditions de travail et les structures de carrière des employé(e)s de l'éducation doivent être négociés avec les syndicats par le biais d'un processus de négociation collective.
39. Ces dix dernières années, l'IE a mis sur pied un important partenariat avec des organisations de la société civile dans le cadre de la Campagne mondiale pour l'éducation. Il est apparu clairement qu'une éducation de qualité bénéficie de liens forts entre les syndicats et la société civile. En outre, la coopération avec la société civile renforce les valeurs sociales de l'éducation, en contribuant à la paix, à la démocratie, à l'environnement et à la compréhension interculturelle.

VI: Promouvoir la solidarité au sein de l'éducation au niveau international

40. Les échanges et les contacts internationaux contribuent de manière importante au développement de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui. Quel que soit le niveau auquel ces contacts et échanges ont lieu, ils doivent être encouragés et facilités. La mesure dans laquelle ils améliorent la compréhension et la coopération internationales et le respect mutuel ne peut être sous-estimée. Dans ce contexte, les échanges d'étudiant(e)s et d'enseignant(e)s, de personnels académiques et de chercheurs/euses de l'enseignement supérieur entre les écoles et les institutions éducatives, doivent être encouragés et facilités, de même que les échanges entre les instances gouvernantes et les autres organes institutionnels.
41. L'IE représente un mouvement syndical international qui valorise le partenariat et la solidarité, et ses principes restent intacts face à l'adversité et à la crise. L'expérience montre que les liens mondiaux sont renforcés avec le temps, car les employé(e)s de l'éducation du monde entier partagent des préoccupations similaires, qui conduisent à des stratégies communes pour répondre à des défis semblables. La force du mouvement syndical international de l'éducation est également renforcée par des expressions de solidarité sous la forme d'un soutien financier ou d'actions de soutien mutuel en temps de crise.
42. L'IE souligne qu'une attention spéciale doit être consacrée aux besoins du continent africain. Un tel soutien est essentiel pour le développement à long terme du continent. Cela nécessite, entre autres, une aide au développement significativement plus importante de la part du reste du monde pour soutenir le développement de l'éducation dans la région. Dans tous les secteurs de l'éducation en Afrique, il reste nécessaire de développer les capacités et de renforcer les liens entre les organisations de la société civile (y compris les syndicats d'enseignants) et les autorités publiques, et d'aider à établir des conditions d'emploi et des droits syndicaux pour les enseignant(e)s



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

et les autres employé(e)s de l'éducation, qui permettent à l'éducation et à la recherche de prospérer.

43. L'éducation est la clé pour unir les nations, rassembler les êtres humains et les guider vers l'humanité. Dans de nombreuses parties du monde, la société civile souffre en raison de situations de conflits violents, de répression et de guerre. Il est important de reconnaître le rôle crucial de l'éducation pour contribuer à bâtir une culture de la paix et pour condamner les cas où l'éducation est sapée pour attaquer la démocratie et la tolérance. L'IE souligne l'importance de reconstruire les systèmes éducatifs dans les situations d'après-conflit.
44. L'IE est en désaccord avec les organisations économiques et financières intergouvernementales, qui considèrent l'éducation purement comme un bien commercial à échanger contre un profit privé. L'IE œuvre assidûment au sein des organisations internationales qui opèrent dans le secteur de l'éducation. Celles-ci incluent l'UNESCO, l'Organisation internationale du Travail, les Fédérations syndicales internationales et l'Organisation de coopération et de développement économiques, entre autres. L'IE soutient la mission d'éducation de ces organisations, qui considèrent le développement de l'éducation comme un pilier fondamental de la société.

VII: L'utilisation de la technologie pour une éducation de qualité

45. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent des possibilités passionnantes pour renforcer la qualité de l'éducation. Les logiciels d'enseignement interactifs, les bibliothèques numériques gratuites et les nouvelles formes d'interaction entre étudiant(e)s, enseignant(e)s, employé(e)s de l'éducation et la communauté sont juste quelques façons d'enrichir l'enseignement dispensé dans des salles de classes traditionnelles. Ces outils offrent des ressources riches et puissantes aux enseignant(e)s pour les aider dans les processus d'enseignement et d'apprentissage. Les enseignant(e)s, les personnels académiques, les chercheurs/euses de l'enseignement supérieur et les autres employé(e)s de l'éducation jouent un rôle de plus en plus important pour intégrer la technologie à l'éducation, en tant que professeur ou autorité, dans l'environnement technologique et riche en informations dans lequel vivent maintenant beaucoup d'étudiant(e)s.
46. Ces nouvelles technologies sont mieux utilisées comme supplément à l'instruction en classe, et non comme remplacement de celle-ci. Par conséquent, l'utilisation des TIC dans l'éducation exige plus de réflexion et l'amélioration des programmes de formation et de développement des enseignant(e)s, des programmes scolaires, de la charge de travail des enseignant(e)s, et des infrastructures des institutions éducatives. Elle nécessite également que la question de l'équité d'accès à ces technologies de par le monde soit résolue. Mais tant qu'elles ne seront pas maîtrisées de manière efficace et rendues disponibles au plus grand nombre, elles contribueront à agrandir le fossé entre les sociétés les plus aisées et les plus pauvres à travers le monde. De plus, la technologie doit être maîtrisée comme un outil permettant d'améliorer le développement personnel et professionnel par le biais de l'évolution des relations entre les étudiant(e)s eux-mêmes/elles-mêmes et entre étudiant(e)s et enseignant(e)s et autres employé(e)s de l'éducation.
47. Les nouveaux médias sociaux offrent des moyens de communiquer au travers de différentes cultures. Les enseignant(e)s reconnaissent que ces médias sont des outils importants pour bâtir un monde fondé sur l'égalité, la démocratie et la solidarité. En classe, les médias sociaux peuvent faire progresser l'humanité, en connectant étudiant(e)s et enseignant(e)s à différents endroits géographiques. Ces outils doivent



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

être utilisés pour enseigner aux étudiant(e)s les valeurs de cultures différentes, en stimulant l'apprentissage des langues et les échanges interculturels.

48. Les médias sociaux ont été exploités pour apporter la démocratie dans des endroits précédemment gouvernés par la dictature et la corruption. Les syndicats de l'éducation ont adopté ces médias comme moyens puissants pour se connecter avec leurs membres. Les médias sociaux peuvent renforcer la démocratie au sein des syndicats, en offrant de nouvelles formes de discussion et de consultation. Ils peuvent être des outils importants pour renforcer l'engagement plus direct des membres dans l'élaboration des stratégies, des activités et des services syndicaux. En outre, ils ouvrent la voie à de nouveaux forums de coopération entre les syndicats et la société civile au sens large.

VIII: Promouvoir l'éducation à la vie et pour la vie

49. Alors que les défis auxquels les citoyen(ne)s du monde entier sont confronté(e)s sont toujours plus vastes et complexes, l'expérience éducative d'un individu ne peut s'arrêter à la dernière année de l'instruction obligatoire. Les systèmes éducatifs doivent avoir une approche d'apprentissage tout au long de la vie et offrir des opportunités aux étudiant(e)s de tous âges. Cette approche est cruciale pour les femmes adultes qui ont moins bénéficié d'une éducation dans les générations précédentes. L'apprentissage tout au long de la vie mérite une attention toute particulière dans l'enseignement technique et la formation professionnelle et dans l'enseignement supérieur, étant donné que ces secteurs offrent non seulement les compétences pour de nouvelles activités, mais aussi pour poursuivre le développement personnel et pour permettre aux citoyen(ne)s de gérer de nouveaux défis mondiaux.
50. Les systèmes éducatifs doivent s'adapter aux défis sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux. A cet égard, un système d'enseignement et de formation professionnels bien financé doit constituer une part essentielle de tout système éducatif moderne. Les enseignant(e)s et les autres employé(e)s de l'éducation de ce secteur auront besoin d'un développement professionnel accru et continu leur permettant de s'adapter à l'environnement socioéconomique en rapide mutation pour lequel ils préparent leurs étudiant(e)s.
51. Les systèmes éducatifs doivent également être plus sensibilisés à propos de la façon dont ils contribuent à la santé des étudiant(e)s. Ils doivent promouvoir la sensibilisation à la santé et les aptitudes de la vie courante qui permettent aux étudiant(e)s d'être plus responsables de leur propre santé, ainsi que de la santé des autres autour d'eux. Les cantines des institutions d'éducation doivent fournir une alimentation saine, et les programmes scolaires doivent inclure des programmes suggérant des moyens d'améliorer l'hygiène personnelle et des conseils à propos du comportement sexuel et génésique.
52. Les systèmes éducatifs ont la responsabilité d'aider les étudiant(e)s à prendre connaissance des défis du monde actuel et à les relever. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'avenir de la planète et la nécessité d'un développement durable. L'éducation au développement durable doit désormais faire partie intégrante du programme scolaire dans tous les établissements éducatifs. En tant que citoyen(ne)s et consommateurs/trices de demain, les étudiant(e)s doivent être informé(e)s de l'impact que les êtres humains ont eu sur l'environnement et, en particulier, des implications qui résulteraient de la poursuite d'une culture consumériste pour l'avenir de la planète. Le développement durable doit être inclus au cœur de tout programme cadre d'éducation prescrit.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

RESUMÉ

- (I) L'éducation est un droit humain et un bien public; elle doit être financée sur des fonds publics et fondée sur une réglementation publique.
- (II) Les autorités publiques doivent offrir un cadre légal à l'éducation de leur pays, qui formule les principes d'impartialité, d'équité et d'égalité comme clé de voûte de l'éducation.
- (III) Les autorités publiques doivent respecter et mettre en œuvre les conventions internationales relatives au droit d'organisation et de négociation collective des employé(e)s de l'éducation, et à la condition des enseignant(e)s et autres employé(e)s de l'éducation à tous les niveaux.
- (IV) Les autorités publiques doivent consacrer au moins 6 % de leur PIB à l'éducation.
- (V) Chaque personne a le droit fondamental à une éducation appropriée, qui lui permettra de réaliser son plein potentiel et de devenir un(e) citoyen(ne) responsable.
- (VI) L'éducation doit être de haute qualité pour toutes et tous.
- (VII) Chaque élève a droit à un programme scolaire étendu et équilibré dans son école ou son institution d'éducation.
- (VIII) Une éducation de qualité est définie en termes de contexte et de culture. La qualité n'est ni unidimensionnelle, ni simple. Une éducation de qualité est définie par ses *données* (y compris l'origine des étudiant(e)s, les qualifications des enseignant(e)s, les conditions de travail, le nombre d'étudiant(e)s par classe et les investissements dans l'éducation); par *le processus éducatif* (y compris l'enseignement, l'éducation par les parents et les processus connexes d'apprentissage) et par *les résultats escomptés* (y compris dans quelle mesure elle répond aux besoins individuels, sociaux, culturels, économiques et environnementaux). Une approche contextuelle de la qualité n'est jamais déterministe, car elle dépend de la créativité et du développement constant. Une éducation de qualité pour toutes et tous doit être fondée et améliorée sur la base des meilleures pratiques, des expériences professionnelles et des travaux de recherche pertinents en matière d'éducation.
- (IX) Les enseignant(e)s doivent maintenir des normes professionnelles élevées et doivent en être responsables vis-à-vis de la société. L'évaluation des enseignant(e)s doit être entreprise en collaboration avec des pairs et autres professionnels compétents. Elle doit être fondée sur la confiance et doit aider les enseignant(e)s à identifier leurs besoins en matière de développement professionnel.
- (X) La formation des enseignant(e)s doit être de haute qualité et offrir des opportunités de niveau tertiaire. Elle doit être suivie d'une période d'initiation structurée à la profession avec le soutien d'un mentor. Les enseignant(e)s doivent être soutenu(e)s tout au long de leur carrière par le droit à un développement professionnel continu, intégralement financé et de haute qualité.
- (XI) Les enseignant(e)s doivent se voir accorder un statut professionnel élevé dans la société, à la mesure de leurs responsabilités, de leurs qualifications et de leurs compétences professionnelles, et de la contribution de leur profession au développement de la société.
- (XII) Les salaires, les plans de retraites et les conditions de service pour celles et ceux qui œuvrent dans l'éducation doivent être comparables à ceux d'autres groupes de la société ayant des qualifications similaires.
- (XIII) L'éducation doit être dispensée sur la base de l'égalité d'accès et des chances pour toutes et tous. Il ne peut y avoir de discriminations en fonction du genre, du handicap, des convictions religieuses, de la race, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, du milieu culturel ou économique, ou des caractéristiques personnelles.
- (XIV) L'éducation doit être inclusive, et inculquer aux étudiant(e)s les concepts d'égalité, de tolérance et de respect pour la diversité.





8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

- (XV) L'enseignement supérieur doit être accessible à toutes celles et à tous ceux qui répondent aux critères d'entrée, sans obstacles financiers ou sociaux. Il doit être protégé de la commercialisation et de la concurrence.
- (XVI) L'éducation doit prêter une attention particulière aux questions liées au genre, et en particulier, aux questions relatives aux stéréotypes de genre et aux entraves à la participation à l'éducation fondées sur le genre, étant donné que celles-ci affectent tous/tes les étudiant(e)s et les employé(e)s de l'éducation.
- (XVII) Enseigner à tous les niveaux doit être reconnu comme une activité professionnelle, et bénéficier du même respect et des mêmes conditions que d'autres professions similaires dans la société.
- (XVIII) Les enseignant(e)s doivent adhérer à un code de déontologie et à des valeurs qui renforcent leur statut.
- (XIX) Les employé(e)s de l'éducation doivent assumer une part de responsabilité en ce qui concerne la gouvernance de leurs institutions et leur développement professionnel. Ils/elles doivent s'engager dans un partenariat avec d'autres parties prenantes, telles que les parents et les étudiant(e)s, pour améliorer et développer leurs institutions éducatives.
- (XX) Des syndicats d'enseignants indépendants, démocratiques et représentatifs ont un rôle vital à jouer dans l'élaboration et l'offre d'une éducation de haute qualité à la société. Ils doivent exercer un rôle complet dans les débats sur l'offre et la qualité de l'éducation, et ils doivent être reconnus pour les besoins de la négociation collective comme les représentants officiels des enseignant(e)s et autres employé(e)s de l'éducation.
- (XXI) La solidarité et le partenariat internationaux au sein de l'IE, par le biais de ses propres organisations membres, et sur le plan mondial, grâce aux institutions intergouvernementales qui élaborent des politiques éducatives, ont une contribution majeure à apporter au développement et à l'offre d'une Education de qualité pour Toutes et Tous.
- (XXII) Les technologies modernes peuvent être des aides et des compléments pour l'enseignement et l'apprentissage, afin de contribuer à la qualité de l'éducation. Elles doivent être rendues accessibles à toutes et tous.
- (XXIII) L'éducation doit être dispensée aux individus tout au long de leur vie et doit promouvoir un mode de vie sain et durable.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Résolution fusionnée sur le financement soutenu de l'éducation publique en pleine crise économique

Proposée par: **Bureau exécutif, UCU/Royaume-Uni, CSQ/Canada, NASUWT/Royaume-Uni**

Langue originale: **Anglais**

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Education (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011:

Principes

1. Reconnaissant que l'éducation est un droit humain et que, par conséquent, un financement public suffisant et continu de l'éducation est nécessaire en dépit de toute récession économique ou de toute contraction budgétaire, afin de réaliser ce droit pour toutes et tous;
2. Affirmant l'engagement continu de l'Internationale de l'Education en faveur :
 - Du renforcement des capacités des syndicats d'enseignants à l'échelle internationale;
 - De la défense des droits humains et syndicaux des enseignant(e)s à travers le monde;
 - De la réalisation des objectifs de l'Education pour Tous à l'horizon 2015, y compris:
 - De la réalisation de l'objectif d'enseignement primaire universel d'ici 2015; et;
 - De la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, dont l'élimination des disparités entre les sexes en matière d'accès à l'enseignement primaire et secondaire au plus tard en 2015;
3. Affirmant qu'une éducation publique, gratuite et universelle offrant à toutes et tous les mêmes chances en matière d'éducation, constitue un soutien essentiel à la démocratie au sein des sociétés, et représente un facteur clé pour permettre aux individus et aux communautés d'échapper à la pauvreté ;
4. Déclarant qu'une éducation financée sur fonds publics, autonome et démocratiquement responsable fait partie de la solution à long terme à toute récession économique, étant donné qu'un système d'éducation efficace et bien financé garantit les succès futurs, le bien-être et la capacité à travailler de la prochaine génération;
5. Déclarant que les partenariats public-privé (PPP) ou les multipartenariats dans le domaine de l'éducation (MSPE) ne sont pas une alternative viable au financement public de l'éducation, et qu'ils constituent en même temps un risque de désengagement des obligations financières des gouvernements, ainsi qu'un outil de la privatisation de l'éducation et de la commercialisation des services éducatifs (reprise de la résolution « une éducation de qualité : présent et futur », Berlin 2007)
6. Affirmant que l'Internationale de l'Education est déterminée à faire campagne pour une réglementation accrue des marchés financiers mondiaux et reconnaissant que certains



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

gouvernements ont protégé leurs budgets consacrés à l'éducation, mais que la faible reprise économique et les énormes déficits publics ne cessent de mettre sous pression les financements de l'éducation ;

7. Considérant que des sommes d'argent énormes échappent à toute taxation par le biais des paradis fiscaux et des centres financiers « offshore », privant ainsi les États des revenus nécessaires au financement des services publics et notamment de l'éducation ;
8. Affirmant en outre que l'Internationale de l'Éducation plaide pour la réglementation accrue des marchés financiers mondiaux ; réclame le plein respect des garanties formulées par les gouvernements selon lesquelles leur secteur de l'éducation serait protégé de l'impact de telles crises financières ; soutient les efforts intenses effectués sur le plan mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous ;
9. Affirmant que les citoyen(ne)s ordinaires, les travailleurs/euses et les syndicats n'ont pas causé la crise financière mondiale et ne devraient pas être forcé(s) à en payer le prix ;
10. Affirmant fermement que la responsabilité de la crise réside sans conteste dans la cupidité et l'imprudence du secteur financier et dans la pusillanimité des gouvernements à tolérer cette cupidité et à l'installer après chaque moment de dérégulation.

Impact de la crise économique et financière mondiale

11. Reconnaisant la diversité des réponses apportées à la crise financière mondiale par les gouvernements nationaux à travers le monde. Certains gouvernements ont saisi l'opportunité de réaffirmer le rôle du secteur public comme une arme dans la lutte pour la cohérence économique et sociale et la durabilité. Dans de nombreux autres pays, le secteur de l'éducation a été durement frappé à la suite de la réduction des financements due à la crise financière mondiale qui a débuté en 2008. En raison des difficultés financières importantes dans de nombreux pays, les allocations budgétaires prévues pour l'éducation ont été compromises afin de réparer les dommages causés aux économies par les excès des institutions financières commerciales et le manque de réglementation des services financiers par les gouvernements et les institutions financières, en particulier le Fonds monétaire international (FMI), qui a imposé par ailleurs des contraintes fiscales et monétaires aux pays ayant besoin d'une aide financière internationale ;
12. Admettant l'impact divers mais généralisé de la crise, dont les causes principales sont le développement de la spéculation financière et de la dérégulation impulsées par les institutions internationales et relayées par les gouvernements, dans toutes les régions du monde, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ainsi qu'à tous les niveaux d'éducation, et qui a entraîné des conséquences variées sur les secteurs de l'éducation, ces derniers étant devenus fortement dépendants des politiques adoptées par les gouvernements ;
13. Déplorant le fait que de nombreux gouvernements, face à une dette publique et des contraintes budgétaires croissantes, dont l'explosion est causée par le renflouement du secteur financier, adoptent des mesures d'austérité comprenant notamment la réduction des financements publics en faveur de l'éducation, la dérégulation de la profession enseignante, la privatisation de l'éducation et l'élimination des droits de négociation collective des travailleurs/euses ;
14. Vivement préoccupé par l'augmentation des abus cautionnés par l'Etat à l'encontre des enseignant(e)s, des autres fonctionnaires et des syndicalistes et leur désignation comme boucs émissaires au cours de la crise financière mondiale ;



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

15. Reconnaissant que certains gouvernements se servent de la crise comme prétexte pour imposer des réformes de l'éducation fondées sur les résultats d'apprentissage et d'autres mesures des performances, ces mesures étant utilisées pour créer la concurrence en vue de recevoir un soutien financier et déterminer la répartition de ce soutien ;

Impact sur l'enseignement supérieur et la recherche

16. Rappelant la conclusion de la 7^{ème} Conférence internationale sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, tenue à Vancouver, au Canada, qui affirmait que « les vandales sont à nos portes »;
17. S'inquiétant des attaques idéologiques vicieuses contre les universités et les programmes de recherche qui sont un bien public dans un certain nombre de pays, attaques qui sont en fait présentées comme une solution objective or technocratique alors même qu'il n'en est rien;
18. Notant que la crise a été utilisée comme prétexte pour promouvoir un certain nombre de principes néolibéraux dans l'enseignement supérieur et la recherche qui mettent à mal les caractéristiques essentielles du secteur de l'enseignement supérieur public et de la recherche, y compris les libertés académiques et l'autonomie institutionnelle, la qualité et l'accès. On notera en particulier :
- L'imposition d'un modèle basé sur le marché ou l'approche client;
 - Que l'enseignement supérieur et la recherche sont soumis aux demandes limitées des entreprises et aux besoins de compétitivité économique à court terme, au détriment de la diversité des missions du service public;
 - Le transfert des coûts, de l'Etat vers les individus, mettant à mal l'égalité des chances et créant une incertitude massive en ce qui concerne les flux de financements;
 - L'encouragement et l'autorisation donnés aux institutions privées ainsi qu'aux fournisseurs à but lucratif de s'approprier les cours les plus lucratifs ;
 - Que les cours, ainsi que la recherche dans des disciplines et des domaines qui ne sont pas directement liés au marché du travail et à l'innovation pour les entreprises sont ainsi marginalisés;
 - De même, comme dans le reste du secteur public, les systèmes de retraite des universitaires sont victimes d'attaques sauvages.

Impact de la crise sur le développement

19. Déplorant le non-respect des engagements internationaux pris par les nations les plus riches en matière d'élimination de la pauvreté et d'accès universel à l'éducation;
20. Déplorant en outre l'impact dévastateur de la crise financière qui contraint de nombreux pays pauvres à fermer les écoles, à licencier les enseignants et à ne pas verser les salaires en raison du tarissement des crédits de l'éducation ou de leur réaffectation pour alimenter la population;
21. Estimant que l'austérité économique imposée par certains gouvernements et par les institutions financières internationales :
- (i) Exacerbera les inégalités économiques;
 - (ii) Attisera les troubles sociaux;
 - (iii) Frappera plus durement les plus pauvres;
 - (iv) Effacera les progrès à peine obtenus dans le domaine de la justice sociale et de l'égalité des chances;



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

- (v) Remettra en cause les engagements internationaux en matière d'élimination de la pauvreté des enfants et d'éducation pour tous; et
 - (vi) Endommagera irrévocablement l'infrastructure des services publics démocratiquement responsables, dont l'éducation.
22. Estimant par ailleurs que seule l'action collective des syndicats et des autres organisations de la société civile, intervenant conjointement de manière solidaire à l'échelle internationale, permettra de faire échec à l'attaque contre les enseignant(e)s et les autres travailleurs/euses du secteur public, et de mettre fin à l'incapacité internationale à honorer les engagements en matière d'élimination de la pauvreté et d'accès universel et gratuit à l'éducation;

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Education adopte le Plan d'action suivant:

23. Appelant toutes les organisations membres à veiller à ce que le financement de l'éducation publique reste la responsabilité de leur gouvernement et que toute forme de PPP ou de MSPE ne remplace pas cette responsabilité;
24. Mandatant le Bureau exécutif afin de :
- i. Chercher à ce que tous les gouvernements s'engagent à ce que leur secteur de l'éducation et le secteur des services publics soient protégés de l'impact de telles crises financières, et à ce que les efforts effectués sur le plan mondial en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de l'Education pour Tous soient renforcés;
 - ii. Exhorter les gouvernements à considérer l'éducation comme le pivot des politiques sociales;
 - iii. Appeler les organisations membres aux niveaux national, régional et international, à renforcer la campagne en faveur d'une éducation publique gratuite, de qualité et accessible, en collaboration avec les parents, les étudiant(e)s, les communautés éducatives et l'ensemble de la société civile, et à promouvoir l'éducation en tant que bien public et droit humain ;
 - iv. Demander aux organisations membres de surveiller attentivement les développements en matière de politique éducative et leur impact sur les étudiant(e)s, les enseignant(e)s et les autres travailleurs/euses de l'éducation, et de militer pour l'utilisation de mesures multiples contre les tentatives de réduire l'évaluation de la qualité de l'éducation aux résultats mesurables de tests standardisés et de lier ces résultats à l'accès au financement;
 - v. Collaborer avec les autres Fédérations syndicales internationales dans la défense des services publics, et notamment de l'éducation publique ;
 - vi. Exercer des pressions sur les gouvernements des pays emprunteurs, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres institutions de prêt, afin d'assurer que l'éducation et les services liés à l'éducation ne soient sapés par aucune des conditions de prêt fixées par le FMI ou une autre institution de prêt;
 - vii. Réaffirmer l'indépendance de l'IE vis-à-vis des Etats, institutions internationales, gouvernements, religions ; réaffirmer la primauté des droits des travailleurs/euses, tels que défendus par les conventions de l'OIT;
 - viii. Organiser une campagne mondiale visant à atteindre le seuil minimum de 6% du produit intérieur brut pour les dépenses consacrées à l'éducation dans tous les pays, et à adopter et mettre en œuvre la Taxe sur les transactions financières (TTF) et une Taxe sur les activités financières, ce qui exige de changer les politiques économiques et fiscales, afin d'augmenter les ressources financières nécessaires pour soutenir tous les services publics, y compris l'éducation;
 - ix. Utiliser, en collaboration avec les organisations membres, tous les moyens d'exercer des pressions sur les pays développés, afin que ces derniers respectent



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educaci3n



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

- leurs obligations et leurs promesses internationales concernant l'apport d'aide officielle au développement nécessaire à la réalisation des objectifs de l'EPT;
- x. Organiser d'urgence une campagne raisonnée afin de protéger l'enseignement supérieur dans les pays où il est menacé, campagne construite en faisant appel aux expériences des pays où l'enseignement supérieur et la recherche sont développés et soutenus malgré le contexte difficile; La campagne devra se saisir de ces questions aux niveaux mondial et régional et soutenir également les campagnes au niveau national;
 - xi. Exercer des pressions sur les gouvernements, les autorités publiques et les institutions internationales pour endiguer la prolifération des régimes fiscaux préférentiels, des paradis fiscaux et des juridictions offshore - afin d'augmenter les ressources financières nécessaires pour soutenir tous les services publics, y compris le financement adéquat et à long terme d'une éducation publique de qualité.
 - xii. Poursuivre la campagne contre la pauvreté et en faveur:
 - a. Du droit de chaque enfant à l'éducation;
 - b. De la défense des emplois et des retraites; et
 - c. De l'avenir de l'éducation contrôlée de façon démocratique;
 - xiii. Exhorter les gouvernements du monde entier à assurer que les dispositions relatives à l'enseignement supérieur soient étendues aux étudiant(e)s issu(e)s des communautés pauvres de la classe ouvrière en fournissant l'assistance financière et matérielle nécessaire, de façon à donner à l'enseignement supérieur le rôle d'appel universel pour faire face aux défis de la pauvreté dans les communautés pauvres du monde; Assurer que les enfants des communautés pauvres reçoivent tout le soutien nécessaire dans les institutions de l'enseignement supérieur, de façon à pouvoir faire face aux nouveaux défis et à minimiser le taux de décrochage scolaire de cette partie de la population; Recommander que la recherche soit mise en contexte pour répondre aux défis rencontrés dans les communautés pauvres mondiales, en aidant au développement des capacités des chercheurs/euses émergent(e)s de ces communautés, de façon à leur offrir des solutions pratiques pour faire face à leurs défis;
 - xiv. Demander et participer activement à la campagne mondiale pour l'annulation de la dette qui empêche le développement des pays pauvres, à la suite de conditions de prêt abusives et de relations économiques injustes entre les pays développés et en développement;
 - xv. Faire campagne pour la transformation fondamentale de l'architecture économique mondiale, au sein de laquelle l'exclusivité de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale devrait être remplacée par un Conseil économique mondial constitué démocratiquement et fondé sur la base d'une égalité totale entre les Etats et non sur le règne de la puissance.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Résolution sur les droits d'auteur et l'éducation

Proposée par: CAUT-ACPPU/Canada
Langue originale: Anglais

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011:

Conscient que les traités commerciaux internationaux, régionaux et bilatéraux, notamment l'Accord commercial anti-contrefaçon, créent de nouvelles règles régissant les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur;

Constatant que bon nombre de ces accords imposent de nouvelles restrictions à l'utilisation équitable de matériel protégé par un droit d'auteur, y compris le matériel utilisé à des fins éducatives et de recherche;

Affirmant que les accords internationaux sur les droits d'auteur et les lois nationales devraient préserver l'équilibre entre les droits des créateurs et les droits des utilisateurs, afin de soutenir le développement et la diffusion de l'éducation, des connaissances et de la recherche;

Reconnaissant que des restrictions plus larges sur les exemptions du droit d'auteur à des fins éducatives imposera des coûts supplémentaires aux systèmes et aux institutions d'éducation, dont la plupart paient déjà d'importants frais de licences pour offrir aux étudiant(e)s et aux enseignant(e)s l'accès à du matériel didactique;

Comprenant que les nouvelles technologies de l'information ont facilité l'échange de connaissances et de matériel didactique, mais ont également rendu plus aisées les copies et les distributions illégales;

Reconnaissant que les détenteurs de droits d'auteur « verrouillent » davantage le matériel digital, afin d'empêcher la copie et la distribution commerciale illégales de leur bien;

Préoccupé, toutefois, que l'utilisation croissante de ces verrous digitaux puisse également limiter l'utilisation équitable de matériel à des fins éducatives et de recherche, et à d'autres fins non-commerciales;

Conscient que les systèmes éducatifs des pays en développement sont affectés de manière disproportionnée par ces changements des règles internationales sur les droits d'auteur, et que de nombreux pays en développement exercent des pressions en vue d'introduire de plus larges exemptions du droit d'auteur pour l'éducation, dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

Plan d'action

Encourage l'IE à accroître son travail de surveillance et d'intervention dans le cadre des négociations commerciales internationales, afin de veiller à ce que les systèmes éducatifs ne soient pas subordonnés à des impératifs commerciaux, et que les règles relatives aux droits de propriété intellectuelle ne limitent pas l'accès des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et des étudiant(e)s au matériel à des fins éducatives;



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Appelle l'IE à faire pression sur l'OMPI et les autres agences et organisations pertinentes, afin de promouvoir une approche équilibrée des règles internationales sur les droits d'auteur qui n'empêche pas l'utilisation équitable de matériel à des fins éducatives et de recherche;

Demande que l'IE préconise auprès de l'OMPI et des autres agences et organisations pertinentes des règles régissant l'usage des verrous numériques, et que ces règles permettent de contourner les verrous dans les cas d'utilisation équitable non-commerciale, y compris l'éducation et la recherche;

Exhorte l'IE à soutenir activement le programme de développement de l'OMPI, ainsi que les demandes des pays en développement visant à défendre et à élargir les exemptions internationales du droit d'auteur à des fins éducatives et de recherche;

Encourage les organisations membres à surveiller les changements opérés dans leur législation nationale sur les droits d'auteur, ainsi qu'à défendre et à accroître l'utilisation équitable de matériel à des fins éducatives et de recherche.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Résolution sur la syndicalisation des étudiants enseignants, des enseignants et des chercheurs en début de carrière

Proposée par: Bureau exécutif

Langue originale: Anglais

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE) réuni au Cap, Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011 :

1. **Reconnaissant** le rôle décisif joué par les étudiants enseignants, les enseignants et les chercheurs débutants dans la détermination de l'avenir des enfants et des étudiants dans le domaine de l'éducation, dans le façonnement de l'avenir des syndicats d'enseignants et de l'ensemble de la profession ;
2. **Prenant note** des informations communiquées par l'ONU eu égard à la demande mondiale à venir concernant un recrutement plus intense d'enseignants afin de répondre aux besoins des systèmes éducatifs qui s'efforcent de réaliser les Objectifs d'Éducation Pour Tous d'ici 2015, ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement ;
3. **Notant** que l'âge moyen des membres du corps enseignant, en particulier dans les pays de l'OCDE, connaît une progression rapide, nécessitant par là-même une augmentation du nombre d'enseignants et de chercheurs en début de carrière dans la plupart des systèmes éducatifs ;
4. **Observant** qu'une proportion significative d'éducateurs et de chercheurs débutants quittent la profession au bout de quelques années à peine, souvent en raison d'environnements de travail difficiles et du fait de l'absence de soutien et d'orientation ;
5. **Reconnaissant** le rôle potentiel des syndicats d'enseignants en termes d'attraction et de rétention des individus dans la profession ;
6. **Préoccupé** par la progression des contrats à durée déterminée et le recul de la protection de l'emploi durant les premières années d'exercice ;
7. **Reconnaissant** qu'il est important de permettre aux jeunes éducateurs et chercheurs de se faire entendre dans le cadre de la création de politiques et programmes qui ne seront pas sans effet sur leur avenir et sur le développement des futurs étudiants ;
8. **Affirmant** l'impact positif considérable que peuvent exercer de bons salaires et de bonnes conditions de travail et le développement professionnel continu, tant sur la rétention des enseignants que sur la réussite des élèves ;
9. **Considérant** la nécessité de promouvoir une adhésion et une participation actives des éducateurs et des chercheurs en début de carrière dans les structures syndicales ;

Le Sixième Congrès mondial

10. **Recommande** que les organisations membres se donnent pour priorité de recruter des enseignants et des chercheurs débutants, d'identifier les problèmes qui les affectent, de répondre à leurs besoins, leur faire prendre conscience de leurs droits et leur proposer les formations qui leur permettront d'assumer des fonctions de responsabilité au sein des syndicats ;

Internationale de l'Éducation Résolution 2.3.2 F



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

11. **Exhorte** les organisations membres à assurer l'intégration des enseignants et chercheurs en début de carrière dans toute activité syndicale ;

12. **Exhorte** les organisations membres à développer des stratégies de recrutement des enseignants et des chercheurs débutants et à veiller à leur implication active au sein du mouvement syndical ;

13. **Encourage** les organisations membres à appuyer des programmes d'intégration destinés à soutenir les étudiants enseignants et les chercheurs débutants au cours de la première phase d'entrée dans la profession, et à rendre la profession plus attractive en leur garantissant un emploi sous statut ;

14. **Invite** les organisations membres à faire pression auprès de leurs gouvernements afin qu'ils établissent des stratégies globales en matière d'emploi des jeunes, et notamment une stratégie de recrutement des enseignants et chercheurs.

15. **Mandate** le Bureau exécutif afin de

- (i) faire campagne en faveur de l'accès au développement professionnel continu comme fondement important d'une éducation de qualité ;
- (ii) promouvoir des politiques et programmes destinés à surmonter les difficultés rencontrées par les enseignants et les chercheurs en début de carrière ;
- (iii) promouvoir le recours aux TIC pour échanger des idées et encourager le développement de liens entre enseignants en début de carrière et entre chercheurs ;
- (iv) intensifier ses efforts de lobbying auprès des institutions internationales afin de promouvoir les intérêts des enseignants et chercheurs débutants ; et
- (v) constituer et consolider des partenariats entre les organisations dédiées aux jeunes.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Résolution sur les personnels de soutien à l'éducation

Proposée par: Bureau exécutif
Langue originale: Anglais

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE) réuni au Cap, Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011 :

- A. Rappelle** que l'Internationale de l'Éducation est la voix du secteur de l'éducation à travers le monde, représentant quelque 30 millions d'enseignants et de personnels éducatifs du secteur de la petite enfance au domaine universitaire ;
- B. Affirme** l'importance de la promotion et de la protection des droits et des libertés de l'ensemble du personnel enseignant et des autres travailleurs de l'éducation ;
- C. Reconnaît** que les travailleurs de l'éducation regroupent un large éventail de catégories distinctes de travailleurs aux statuts différents ;
- D. Note** que cet ensemble croissant de personnels professionnels, administratifs, techniques et généraux soutient la fonction d'enseignement et de recherche en coopération avec les enseignants et les personnels académiques ;
- E. Affirme que les personnels de soutien à l'éducation :**
1. sont essentiels pour permettre à l'éducation d'accomplir sa mission et qu'ils doivent être en mesure d'affirmer leur place légitime au sein de la communauté éducative et dans le cadre des débats syndicaux se rapportant aux enjeux mondiaux, nationaux et institutionnels guettant l'ensemble des secteurs éducatifs ;
 2. jouent un rôle clé dans la qualité des expériences estudiantines et contribuent à la qualité des résultats d'apprentissage ;
 3. sont confrontés à des enjeux et des questions de négociation collective qui sont, en grande partie, les mêmes pour les enseignants et les personnels académiques, mais ils se heurtent également à des problèmes distincts, parmi lesquels le manque de respect et de reconnaissance, une faible rémunération et de mauvaises conditions de travail ;
 4. doivent se voir garantir un traitement équitable, et il convient d'encourager activement l'emploi des groupes minoritaires ;
 5. doivent bénéficier du même statut, ainsi que des mêmes droits et conditions que les autres travailleurs de l'éducation affichant des qualifications et une expérience similaires sur le plan académique et technique ;
 6. contribuent mieux à l'éducation à la santé et à la sécurité des étudiants, lorsqu'ils font partie d'une main-d'œuvre unique et unifiée qui travaille directement pour les institutions éducatives.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

F. Constate avec préoccupation :

7. le recours et l'exploitation croissants des personnels de soutien à l'éducation engagés occasionnellement, à temps partiel et/ou pour une période limitée, sans aucune sécurité continue d'emploi ;
8. les menaces pesant sur les droits syndicaux, les droits professionnels et, le cas échéant, les libertés académiques des personnels de soutien à l'éducation;
9. l'absence de rémunération juste et équitable et d'avantages pour de nombreux membres des personnels de soutien à l'éducation;
10. les violations des droits humains et syndicaux fondamentaux de nombreux membres des personnels de soutien à l'éducation, y compris de leur droit d'organisation et de négociation collective ; et,
11. la tendance croissante à la privatisation des services de soutien à l'éducation, affectant la qualité de l'éducation.

G. Demande instamment aux gouvernements et aux autorités publiques de :

12. Reconnaître le rôle essentiel joué par les personnels de soutien à l'éducation eu égard à la délivrance d'une éducation de qualité, et de veiller à ce que les institutions éducatives bénéficient de services de soutien de qualité ;
13. Garantir les droits syndicaux et professionnels de tous les personnels de soutien à l'éducation, d'améliorer leurs conditions d'emploi et de travail, et de leur offrir des perspectives de carrière.

H. Mandate le Bureau exécutif pour :

14. Œuvrer avec d'autres Fédérations syndicales internationales et les organismes internationaux appropriés, tout particulièrement l'OIT, afin de promouvoir les conditions de travail et les droits des personnels de soutien à l'éducation, y compris leur droit d'organisation et de négociation collective ;
14. Mettre en place des méthodes et des moyens adaptés pour recueillir des données et des informations, et identifier les bonnes pratiques d'emploi par rapport aux personnels de soutien à l'éducation ;
15. Encourager les organisations membres à plaider pour une amélioration des salaires, des conditions de travail et des perspectives de carrière des personnels de soutien à l'éducation ;
16. Promouvoir la syndicalisation des personnels de soutien à l'éducation et l'élimination, le cas échéant, des obstacles politiques, structurels et juridiques à la syndicalisation.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Résolution sur le respect de la diversité

Proposée par: Bureau exécutif, FE.CC.OO/Espagne et CTF-FCE/Canada
Langue originale: Anglais/espagnol

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011:

Reconnaissant que

1. L'éducation est un droit humain fondamental qui devrait encourager un traitement équitable et le respect mutuel, sans distinction de race, de couleur de peau, de langue, de genre, d'orientation sexuelle, de religion ou d'ethnicité, par le biais de politiques et de pratiques visant à vaincre la marginalisation, à éviter des attitudes de peur envers autrui, et à accroître l'inclusion à la citoyenneté, au travail et à d'autres domaines de participation sociale et culturelle;

2. La mobilité et la migration croissantes, et la diversité des modes de vie, combinées à la marginalisation, la discrimination et l'exclusion persistantes et croissantes de groupes stigmatisés dans toutes les sociétés sont devenues une menace pour la réalisation de l'inclusion et de la cohésion sociale, et la capacité de chacun(e) de préserver sa propre identité et d'accéder à l'égalité des chances dans la société;

3. Le principe de non-discrimination et d'égalité devant la loi et d'une protection égale en vertu de la loi est au cœur des principes de droits humains et fait partie des tentatives de construction d'une société plus juste, plus libre et plus égalitaire, mais il est menacé dans les circonstances actuelles de mondialisation, de crise économique mondiale et de xénophobie, racisme, antisémitisme, islamophobie, misogynie, homophobie et transphobie croissantes;

4. L'intégration du respect de la diversité dans toutes ses formes et la promotion de la non-discrimination au sein de l'éducation, des syndicats d'enseignants et des sociétés est essentielle, ainsi qu'un facteur d'enrichissement et une force pour le dynamisme et l'innovation éducatifs;

5. La société civile, y compris les syndicats, et les gouvernements ont des rôles fondamentaux à jouer pour promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des chances, la cohésion sociale et le respect de la diversité.

Mandate le Bureau exécutif pour

6. Veiller à ce que toutes les politiques et les pratiques de l'Internationale de l'Éducation relatives aux droits des enseignant(e)s, des autres employé(e)s de l'éducation et des apprenant(e)s promeuvent l'égalité de traitement, la non-discrimination et le soutien de la diversité, y compris le droit à l'éducation des minorités autochtones, religieuses et linguistiques;

7. Sensibiliser à la dimension de droits humains de la non-discrimination et à la valeur du respect de la diversité, et encourager un enseignement et un apprentissage inclusifs en promouvant l'échange de bonnes pratiques en matière de politiques, de ressources, de méthodes de formation des enseignant(e)s, de projets et de recherche;

8. Promouvoir des cadres d'enseignement et d'apprentissage offrant davantage de soutien pour la justice entre les sexes, les droits des minorités et le multilinguisme, où toutes les personnes sont traitées avec dignité et respect.

Internationale de l'Éducation Résolution fusionnée 2.4.2/1.1.3/2.1.4 F



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación



8^{ème} Conférence internationale
sur l'enseignement supérieur
et la recherche

Buenos Aires
25-27 septembre 2012

Recommande que les organisations membres :

9. Plaident pour une profession enseignante qui fasse en sorte que les enseignant(e)s et les autres employé(e)s de l'éducation reflètent la diversité de la société;

10. Conseillent vivement que la formation du corps enseignant soit développée et facilitée à partir de critères d'interculturalité et que l'on mette les ressources nécessaires à sa portée, ainsi que les technologies, la recherche et l'échange d'expériences;

11. Améliorent la diversité au sein des effectifs et de la direction des syndicats en recrutant, en employant, en soutenant et en retenant les groupes sous-représentés et socialement exclus;

12. Fassent campagne dans la société et auprès de leur gouvernement pour promouvoir des politiques et des pratiques, dans leurs écoles et au sein de la formation des enseignant(e)s, qui apportent des droits et la dignité aux apprenants et aux éducateurs des deux sexes qui font l'objet pour quelque raison que ce soit de toute forme de négligence, discrimination, hostilité, violence, haine, sexisme, misogynie, racisme, xénophobie, homophobie ou transphobie;

13. Développent et encouragent des politiques d'actions affirmatives avec les partenaires de la société civile et les gouvernements locaux et nationaux qui promeuvent l'accès à une éducation de qualité et à l'emploi des groupes sous-représentés et socialement exclus.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

HIGHER EDUCATION AND RESEARCH CONFERENCE

BUENOS AIRES / ARGENTINA

25 - 27 September 2012

LIST OF PARTICIPANTS

	COUNTRY	NAME	FIRSTNAME	ORGANISATION	POSITION	EMAIL ADDRESS
1	Argentina	MARTINEZ JAKSA	Mayra Fabiana	UTRE-CTERA-CTA	Secretaria de educación	mayjaksa@live.com.ar
2		DE FEO	Carlos	CONADU	Secretario General	
3		SANLLORENTI	Pedro	CONADU	Secretario Adjunto	sanlfor@mdp.edu.ar
4		MONTERO	Federico	CONADU	Secretario de Prensa	
5		IVORRA	Miguel	ADUM-CONADU	Secretario General	
6		BETHENCOURT	Verónica	ADULP-CONADU	Secretaria General	
7		ANTONINI	Florencia	CONADU	Secretaria de Finanzas	
8		MATAMALA	Sergio	CONADU	Secretario de Organización	
9		SOCOLOVSKY	Yamile	IEC-CONADU	Coordinadora General	
10		SUASNÁBAR	Claudio	IEC-CONADU	Coordinador	
11		SOTELO	María Belén	IEC-CONADU	Secretaria	
12		SANCHEZ CANTERO	Manuel	CONADU ADUNSE		
13		LIWSKY	Marisú	CONADU CODIUNNE		
14		TOER	Mario	CONADU FEDUBA		
15		LIMARZI	Pablo	CONADU ADAI		
16		MURACA	Matías	CONADU ADUNGS		
17		CARRO	Pablo	CONADU ADIUC		
18	Australia	REA	Jeannie	NTEU	President	jrea@nteu.org.au
19		MCCULLOCH	Grahame	NTEU	General Secretary	gmcculloch@nteu.org.au
20	Belgium	VAN RENTERGHEM	Rudy	COC	Deputy General Secretary	coc.rvanrenterghem@acv-csc.be
21		DECKERS	Hugo	ACOD	President	hugo.deckers@acod.be

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION
8EME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

22	Botswana	TLHONG	Tumelo Maud	TAWU	Chairperson	tlhong@hotmail.com ; tumelomaud@gmail.com
23	Brazil	REIS DE FIGUEIREDO	Gil Vicente	PROIFES		gvr2011@gmail.com
24		ROLIM DE OLIVEIRA	Eduardo	PROIFES	President	eroliv@gmail.com ; eroliv@iq.ufrgs.br
25		DE MENEZES	Aparecido Junior	PROIFES	Associado	jquimenezes@gmail.com ; jrmenezes@ufscar.br
26		FERREIRA	Maria	PROIFES	Miembro	angelaf@uprmt.br
27		GOMIDE	Luiz Carlos	PROIFES	Professor	luizcarlosgomide@gmail.com
28		DE CARVALHO VIEIRA	Lucio Olimpio	PROIFES	Dirigente sindical	lucio.vieira@poa.ifzs.edu.br
29		HAGEMANN	Lucio	PROIFES	Professor	secretaria@adufrgs.org.br
30		FERREIRA	Silvia Lúcia	APUB Sindicato	President	silvialf@apub.org.br
31		1 seat		CONTEE		
32	Canada	WAYNE	Peters	CAUT	President	peters@caut.ca
33		TURK	James	CAUT	Executive Director	turk@caut.ca
34		BÉRUBÉ	Bernard	FPPC/CSQ	President	berube.bernard@csq.qc.net
35		GIROUARD	Pierre	FEC-CSQ	4th Vice President	galopant@hotmail.com
36		CORRIVEAU ROY	Rosanne	FQPPU	Observer	rosanneroy@videotron.ca
37		ROY	Max	FQPPU	President	presidence@fqppu.org
38		MAROIS	Sylvain	FNEEQ-CSN	Vice President	sylvain.marois@csn.qc.ca
39		JOBIN	Pierre	CSQ	Vice President	langlois.richard@csq.qc.net
40	Chile	GODOY	Carmen	FAUECH		
41		PEÑALILLO	Norma	FAUECH		
42		GOMEZ	Carlos	FAUECH		
43	Colombia	HERNANDEZ CASTILLO	Pedro	ASPU	Presidente Nacional	pjhernandezc@gmail.com
44		ARBOLEDA FERNÁNDEZ	Gloria Cecilia	ASPU	Vicepresidenta	gcarbol2@yahoo.es ; gcarbol@unicauca.edu.co
45	Croatia	RADEKA	Igor	IURHEEC	Executive Board Member	uprava@nsz.hr
46	Denmark	STAGE	Ingrid	DM	President	is@dm.dk
47		SØNDERGAARD	Leif	DM	Associate Professor	lunicph@bio.ku.dk
48		HAMMING	Anders	DM	HE chairman	anders@hamming.dk
49		VRAA-JENSEN	Jens	DM	International Adviser	jvj@dm.dk
50	Dominican R.	PERALTA TORRES	Ysmael Antonio	FAPROUASD	President	faprouasd@hotmail.com
51		1 seat more		FAPROUASD		

INTERNATIONALE DE L'EDUCATION
8EME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

52	Finland	HUOPALAHTI	Rainer	FUUP	Board Member	rainer.huopalahti@utu.fi
53		KAAKKURINIEMI	Tapani	FUURT	President	tapani.kaakkuriniemi@helsinki.fi
54		MATILAINEN	Riku	FUURT	Senior adviser	riku.matilainen@fuurt.fi
55	France	LASSARRE	Dominique	UNSA Education	National Secretary	dominique.lassarre@orange.fr
56		FREAN HERNANDEZ	Oscar	FERC CGT	Membre de la Direction fédérale	oscar.frean@orange.fr
57		RETY	Bernard	FNEC FP FO	SNPREES General Secretary	rety@numericable.fr
58		COHEN	Jean-Hervé	SNES FSU	National Bureau	cohen@snes.edu
59		MONFORT	Patrick	SNCS-FSU	General Secretary	pmonfort@univ-montp2.fr
60		DELEPOUVE	Marc	SNESUP	International Secretary	marc.delepouve@free.fr
61	Germany	KELLER	Andreas	GEW	Board Member	andreas.keller@gew.de
62	Ghana	ADDAI-POKU	Christian	NAGRAT	President	chrisap72@yahoo.co.uk
63		NABOME	Stanislaus	NAGRAT	General Secretary	nagratonline@yahoo.com
64	Honduras	GÓMEZ ELVIR	Vilma Patricia	COLPEDAGOGOS	Vice President	vilmapatricia@hotmail.com
65	Ireland	JENNINGS	Mike	IFUT	General Secretary	generalsecretary@ifut.ie
66		CLARKE	Marie	IFUT	President	marie.clarke@ucd.ie
67		KENNY	Aidan	TUI	Assistant General Secretary	akenny@tui.ie
68	Italy	ARIENZO	Alessandro	FLC CGIL	National Coordinator	j.casa@flcgil.it;a.arienzo@flcgil.it
69	Jamaica	SCOTT	Nadine	JTA/CUT	CUT	scottnadine@hotmail.com
70		MCCARTHY	Philmore	JTA/CUT	Member Tertiary Committee	philmore.mccarthy@edu.jm
71	Latvia	TRAPENCIERE	Ilze	LIZDA	Senior Advisor	ilze.trapenciere@lza.lv
72	Mexico	1 seat				
73	Mongolia	GENDENJAMTS	Tsetsegmaa	FMESU	HE Officer	seema.tu28@yahoo.com.au
74	New Zealand	GREY	Sandra	TEU	National President	sandra.grey@teu.ac.nz
75	Norway	ROGNMO	Unn	NAR	Senior Information Officer	unn@forskerforbundet.no
76		LIED	Ragnhild	UEN	Vice President	raglie@udf.no
77		RYSSEVIK	Torbjorn	UEN	Head of Education & Research	torrys@udf.no
78		CONVERY	Ingrid	UEN	International Consultant	ingcon@udf.no
79		LEM	Sigrid	NAR	General Secretary	s.lem@forskerforbundet.no
80	Palestine	DABABAT	Amjad	PFUUBE	President	amjad@ppu.edu
81	Peru	4 seats		FENDUP		
82	Philippines	RAYMUNDO	Sarah Jane	ACT	National Treasurer	sarahraymundo@yahoo.com

INTERNATIONALE DE L'EDUCATION
8EME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

83		JOVELLANOS	Joseph	SMP-NATOW	President	j_jovellanos@yahoo.com
84	Poland	MOSAKOWSKI	Ryszard	KSN NSZZ	International Secretary	rmosakow@pg.gda.pl
85	Portugal	DOS SANTOS	Manuel	FENPROF	Professor	mposantos@fct.unl.pt
86	Romania	HADAR	Anton	ALMA MATER	President	antonhadar@yahoo.com
87	Senegal	SYLLA	Cheikhou Issa	SUDES	General Secretary	c_sylla@yahoo.fr
88	Serbia	JOVOVIC	Djurdjica	ATUSS	President	djurdjica@imi.bg.ac.rs
89	South Africa	FENYANE	Samuel	SADTU	Assistant Researcher	sfenyane@sadtu.org.za
90		DOLOPI	Nkosana	SADTU	General Secretary	Ndolopi@sadtu.org.za
91	Spain	CAMPOS TRUJILLO	José	FECCOO	General Secretary	pepecampos@fe.ccoo.es
92		GONZÁLEZ LÓPEZ	Pedro	FECCOO	International affairs	pgonzalez@fe.ccoo.es
93		SÁNCHEZ SIMÓN	María Luisa	FECCOO	Higher Education	mlsanchez-ensi@galicia.ccoo.es
94	Togo	GOEH-AKUE	N'Bueke Adovi	FENASYET	General Secretary	agoeh@tg.refer.org
95	UK	TAYLOR	Kathy	UCU	President	ktaylor@ucu.org.uk
96		RENTON	Simon	UCU	President Elect	srenton@ucu.org.uk
97		COPELAND	Rob	UCU	Policy Officer	rcopeland@ucu.org.uk
98	USA	NIGHTINGALE	Jack	AFT	Associate Director	jnightin@aft.org;mcanadas@aft.org
99		MACDONALD	John	AFT	President	jmcdon@hfcc.edu
100		ESKELSEN	Lily	NEA	Vice President	leskelsen@nea.org;jchristians@nea.org;mwilliams@nea.org
101		CHRISTIANSON	Jill	NEA	International Relations	jchristians@nea.org
102		KOFFMAN	Maury	NEA	Board of Directors	mkoffman@nea.org
103		HAECKER	Rita	NEA	State President Texas	ritah@tsta.org
104		MOSLEY	Ronald A.	NEA	Professor	rmosley@afum.org

GUESTS

105	Argentina	YASKY	Hugo		President El Latin America and General Secretary of Argentine Workers Central Union	
106		SILEONI	Alberto		Ministry of Education	
107		GENTILI	Pablo	CLACSO	Secretario Ejecutivo	pgentili@clacso.edu.ar;pablogentili@flacso.org.br
108	Belgium	MOISANDER	Taina	ESU	Vice-Chairperson	pablogentili@flacso.org.br
109	Chile	PIZARRO	Atilio	UNESCO regional Office in Santiago	Head of Section	a.pizarro@unesco.org

110		SCHERPING	Guillermo	Colegio Profesores		
111	Colombia	Pr. BELTRÁN VILLEGAS	Miguel Ángel	Universidad Nacional de Colombia	Profesor Asociado	carloslleras11@yahoo.com;mabeltranvi@unal.edu.co
112		RAMÍREZ RÍOS	Gloria Inés		Senadora	gloriainesramirez_senado@yahoo.es
113	Cuba	LIMONTA	Reiner	OCLE		
OBSERVERS						
114	Argentina	GELIBERTI	Alejandro	CONADU	logística y sonido	
115		FERNÁNDEZ	Mónica	CONADU	Secretaria administrativa	
116		RODRÍGUEZ	Laura	CONADU	Secretaria administrativa	
117		PAULI	Cristina	CONADU	Prensa	
118		FERNÁNDEZ CAMACHO	Mariana	CONADU	Prensa	
119		BARBOZA	Walter	CONADU	Prensa	
EDUCATION INTERNATIONAL						
120		VAN LEEUWEN	Fred	EI	General Secretary	fred.vanleeuwen@ei-ie.org
121		EDWARDS	David	EI	Deputy General Secretary	david.edwards@ei-ie.org
122		ROBINSON	David	EI	Consultant	david.robinson@ei-ie.org
123		TRAUSCHT	Florence	EI	Programme Officer	florence.trauscht@ei-ie.org
		CANDELA	Mar	EI	Communication Officer	mar.candela@ei-ie.org
124		RICHARDS	Nicolas	EI	Coordinator	nicolas.richard@ei-ie.org
125		BONILLA	Gabriela	IEAL	Regional Coordinator	gabriela.bonilla@ei-ie-al.org
126		RODRIGUEZ	Combertty	IEAL	Regional Chief Coordinator	combertty.rodriquez@ei-ie-al.org
127		DA SILVA	Fátima	IEAL		